



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

PROCES-VERBAL

**Séance publique
du
Conseil général
du
4 mars 2011**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

SEANCE PUBLIQUE DU 4 MARS 2011

-:-

L'an 2011, le vendredi 4 mars à 9 heures 45, le conseil général s'est réuni dans l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent Eblé, président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Claude AGISSON,
M. André AUBERT,
Mme Lydie AUTREUX,
M. Pierre BACQUE (jusqu'au rapport n° 5/02 inclus),
M. Jacques BALLOT,
M. Michel BENARD,
M. Gérard BERNHEIM,
M. André BERQUIER,
M. Jean-Pierre BONTOUX,
M. Jean CALVET,
M. Bertrand CAPARROY,
Mme Anne CHAIN-LARCHE,
M. Bernard CORNEILLE,
Mme Monique DELESSARD,
M. Jean DEY,
M. Vincent ÉBLÉ,
M. Gérard EUDE,
M. Nicolas FENART,
M. Christian FROT,
M. Jean-Paul GARCIA (jusqu'au rapport n° 4/08 inclus),
M. Jean-Jacques HYEST,
M. Jacky LAPLACE,
M. Olivier MORIN,
M. Jean-Louis MOUTON,
Mme Paule NOURY (jusqu'au rapport n° 3/06 inclus),
Mme Michèle PELABERE,
M. François PERRUSSOT,
Mme Laurence PICARD,
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (jusqu'au rapport n° 4/08 inclus),
Mme Danièle QUERCI,
M. Pierre RIGAULT,
M. Jean-François ROBINET (à compter du rapport n° 1/07),
M. Bernard RODIER,
Mme Maud TALLET,
M. Didier TURBA,
M. Lionel WALKER

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Léo AIELLO à M. Didier TURBA,
M. Jean-Jacques BARBAUX à M. Jacques BALLOT,
M. Francis ELU à Mme Lydie AUTREUX,
M. Yves JAUNAUX à M. Pierre RIGAULT,
M. Jean-François PARIGI à M. Jean-Jacques HYEST,
M. Jean-François ROBINET à Mme Paule NOURY (jusqu'au rapport n° 1/06 inclus),
M. Dominique SATIAT à Mme Laurence PICARD,
M. Vincent TONI à Mme Anne CHAIN-LARCHE,

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUE (à compter du rapport n° 5/03),
M. Jean-Paul GARCIA (à compter du rapport n° 5/01),
Mme Paule NOURY (à compter du rapport n° 4/01),
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (à compter du rapport n° 5/01),

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour.

M. LE PRESIDENT. La dernière séance du mandat est ouverte. Ce n'est pas du cinéma mais c'est quand même « la dernière séance. » (*Sourires.*)

J'ai reçu les excuses de sept collègues, chiffre un peu élevé. Certains sont peut-être en campagne mais ça ne peut valoir pour tous, vu la liste : Vincent Toni, Jean-Jacques Barbaux, Yves Jaunaux, Dominique Satiat, Jean-François Parigi, Francis Elu et Léo Aiello.

On m'avait indiqué Jean-Paul Garcia mais je vois qu'il a pu se libérer.

2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues vous avez sur vos pupitres :

- le programme du treizième printemps des poètes, sujet consensuel s'il en est ;
- le cahier d'acteurs 8 que nous avons réalisé, concernant la ligne LGV, en commun avec des acteurs du sud-est francilien ;
- les actes des premières assises départementales de la santé puisque nous avons reçu le directeur de l'agence régionale de santé ;
- les livres « premières pages » édition 2010 ;

3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La prochaine commission permanente se tiendra lundi 7 mars à 10 heures 30. Elle nous concerne tous.

La prochaine séance publique aura lieu, conformément au CGCT, le jeudi 31 mars à 9 heures 30 suivant le second tour des élections. A moins que nous n'ayons une assemblée au complet dès le soir du premier tour ce qui me paraît peu vraisemblable. Dans ce cas il faudrait avancer cette date d'une semaine bien entendu.

4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous rappelle les manifestations peu nombreuses sans doute à cause de la période :

- le 8 mars à 18 heures, vernissage au musée Mallarmé d'une exposition « Mallarmé et les femmes » à Vulaines ;
- le 10 mars à 17 heures 30, une rencontre de la commission départementale « L'accueil du jeune enfant » à Saint-Fargeau-Ponthierry.

5 EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, pour la présente séance on compte 44 rapports. Le n° 4-01 qui a fait l'objet de débats en commission, a été retiré en tant que tel. Je vous propose néanmoins de maintenir une présentation avec débat mais pas de vote, du compte rendu de la table ronde que nous avons organisée le 8 février, sur la réforme des politiques de l'autonomie. Nous reviendrons de façon formelle sur cette question puisque l'autonomie nécessite une expression des conseils généraux, prévue au-delà de l'été dans le courant de l'automne. Il n'est pas inutile de nous placer dans cette réflexion et ce débat.

Deux vœux et une motion ont été déposés et présentés en commission. Ils seront soumis à votre appréciation dans le déroulé des rapports.

J'ai enregistré hier soir une motion présentée par le groupe USM sur la question relative à l'attribution des permis de forage pour la recherche pétrolière. Nous l'étudierons avec la motion des groupes de la majorité après les rapports de la première commission.

N° 1-01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues sous l'impulsion de nos collègues Gérard Eude au titre du développement économique, de Bernard Corneille au titre de sa délégation et de l'intérêt très direct de son territoire même si d'autres cantons sont impactés par les répercussions de l'activité de la plate-forme aéroportuaire Roissy Charles de Gaulle, nous nous sommes particulièrement investis sur le territoire de Roissy, en lien avec l'ensemble des élus locaux des trois cantons de Claye, Mitry et Dammartin-en-Goële, afin de construire un document d'orientations stratégiques pour ce territoire. Les élus ont rencontré les partenaires du monde institutionnel, économique, environnemental. Plusieurs réunions se sont tenues, certaines avec Aéroports de Paris mettant ainsi progressivement en place un véritable travail collaboratif.

Sur le modèle de la convention passée avec Disneyland Paris, nous avons, d'un commun accord décidé d'affirmer cet esprit de collaboration sur divers sujets par le biais d'une convention qui évoluera au fil du temps.

Bernard Corneille, rapporteur, va nous présenter ce projet de convention.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement et de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission de l'aménagement.

Avis conforme de la commission des transports.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-02

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. En vue de son aménagement numérique, le département a attribué le marché pour la réalisation d'une étude de piquetage sur le territoire seine-et-marnais. Il a été proposé, en cohérence avec le réseau existant, à onze structures intercommunales de profiter du marché passé par le département pour faire effectuer une étude de piquetage fin sur leur territoire. Afin de finaliser les modalités techniques et financières de ce montage, des conventions sont signées entre le département et chaque structure intercommunale, au fur et à mesure que ces dernières délibèrent. Ainsi, la communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire a délibéré favorablement, ce qui porte aujourd'hui à quatorze le nombre de structures intercommunales intéressées.

C'est dans ce cadre que je vous propose d'adopter la convention avec la communauté d'agglomération Marne-et-Gondoire.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Cette convention complète les dispositifs que nous avons déjà avec beaucoup d'agglomérations du département.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-03

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Je ne vais pas répéter mon intervention sur les études de piquetage et les prestations à bon de commande.

Dans le cas de la communauté de communes du pays de Seine, il s'agit essentiellement de profiter du fait que le département, qui bénéficie d'une subvention de la région d'Ile-de-France, pour cette étude, n'a pas consommé la totalité de l'enveloppe. Il peut faire bénéficier la communauté de communes du reliquat de subvention.

Je vous propose de modifier la convention dans ce sens.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-04

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il s'agit d'étendre une étude prospective déjà en cours sur des parties importantes d'autres départements que la Seine-et-Marne, sur notre propre territoire et d'effectuer une étude qui permettrait de connaître la vie et les projets des agriculteurs dans le secteur et de mieux prendre en compte les divers travaux menés sur l'aménagement du territoire.

D'énormes pressions foncières existent sur ces territoires agricoles. Ce secteur pourra être candidat à la mise en place d'un plan de protection des espaces agricoles. Cette étude permettrait d'identifier l'opportunité ou non de la création d'un tel périmètre dans le secteur.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-05

M. AUBERT suppléant M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La première convention de partenariat entre le département et l'agence des espaces verts de la Région d'Ile-de-France est arrivée à échéance. Cette convention fixe les modalités de la contribution financière forfaitaire annuelle du département aux frais de fonctionnement des espaces naturels régionaux ouverts au public et gérés par l'agence des espaces verts de la région d'Ile-de-France. Il est proposé de renouveler ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention qui porte sur la gestion de 6 500 hectares. Cela entraîne une participation de 250 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-06

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il s'agit de renouveler la convention qui nous lie à la chambre d'agriculture dans le cadre de la politique agricole départementale 2010-2014. Cette nouvelle convention reprend en grande partie l'ensemble des objectifs sur lesquels nous avons travaillé de façon conjointe au cours de la période passée qui s'est avérée fructueuse.

Par ailleurs il est proposé des avenants aux conventions de partenariats relative à l'atlas des sols de Seine-et-Marne d'une part et à la mesure agro-environnementale en faveur de la biodiversité d'autre part.

Nous étions en retard pour la carte agricole des sols de Seine-et-Marne. Nous comblons notre retard puisque le département va finir d'être couvert. Cette mesure agro-environnementale de diversité se poursuivra dans les mêmes conditions qu'au préalable.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés.

Je profite de l'adoption de ce mémoire, pour vous indiquer qu'avec Jean Dey, dans le cadre d'un travail continue, nous avons récemment répondu à l'invitation du président Cuypers à déjeuner pour une réunion de travail avec la chambre d'agriculture. Il était accompagné des dirigeants syndicalistes agricoles du département et des responsables d'associations du monde agricole. Cette réunion a été un moment confiant et productif d'échanges sur les perspectives de travail en commun au bénéfice de l'économie agricole du département ce qui est évidemment important et précieux.

N° 1-07

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avant approbation par la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés, puis ensuite par M. le préfet, après enquête publique, un avis, sur le plan d'aménagement et de gestion durable et sur le règlement du S.A.G.E, est sollicité auprès des différents acteurs concernés dont le département de Seine-et-Marne. Une fois cette enquête terminée, le S.A.G.E. sera à nouveau adopté par la C.L.E. pour enfin faire l'objet d'un arrêté interpréfectoral d'approbation.

Le S.A.G.E de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés est composé de deux documents : le plan d'aménagement et de gestion durable, le règlement. Notre département est concerné pour 68 communes.

La population globalement concernée par ce S.A.G.E est de 1,4 million d'habitants dont 190 000 seine-et-marnais. Notre département est donc relativement peu impacté par le S.A.G.E.

Un tableau nous résume les principales dispositions associées.

La plupart de ces actions s'inscrivent pleinement dans la politique menée par le département dans le cadre du premier plan départemental de l'eau.

Ce schéma suscite donc quelques remarques techniques. Néanmoins il ne remet pas en cause les objectifs visés de l'intérêt de ce document.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-08

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le schéma départemental de vocation piscicole est un document regroupant un ensemble de données sur les rivières du département. Il se définit comme un outil de planification des actions à promouvoir en termes de préservation et de valorisation des milieux aquatiques. Suite à la refonte de ce schéma réalisé par la fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Seine-et-Marne, l'avis du département est sollicité par le préfet de Seine-et-Marne en vue de son approbation par un courrier du 6 janvier 2011.

Ce schéma entraîne une participation de 11 500 € du département. Les orientations proposées sont cohérentes avec les objectifs visés par le plan départemental de l'eau.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Vœux relatifs à l'attribution des permis de forage pour la recherche de pétrole dans le sous-sol seine-et-marnais

M. LE PRESIDENT. Je suis saisi de deux vœux concernant la question délicate des permis d'exploration pour la recherche de gaz ou d'huile de schistes dans le sous-sol seine-et-marnais.

Le premier est présenté par Jean Dey au nom de la majorité départementale.

M. DEY. Ce vœu est relatif à l'attribution des permis de forage pour la recherche de pétrole dans notre sous-sol seine-et-marnais :

« **CONSIDERANT** l'octroi par le ministère de l'écologie de nombreux permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur tout le territoire français et particulièrement en Seine-et-Marne. Ce dans la plus grande opacité, sans aucune transparence ni concertation avec les collectivités concernées,

« **CONSIDERANT** que l'exploitation coûteuse des gaz de schistes ne présentait jusqu'à présent que peu d'intérêt aux yeux des industriels du secteur, mais que la hausse inexorable des prix de l'énergie et la raréfaction des ressources « conventionnelles » en font désormais un enjeu stratégique,

« **CONSIDERANT** que leur extraction comporte des risques environnementaux très élevés : la technique dite de « fracturation hydraulique » consiste à propulser à très haute pression des millions de litres d'eau mélangés avec des produits chimiques et du sable, afin de faire exploser la roche à plus de 2 500 mètres de profondeur et ainsi récupérer l'huile ou les gaz de schistes,

« **CONSIDERANT** qu'il en résulte une pollution durable du sous-sol, un risque élevé de contamination des nappes phréatiques par des composés cancérigènes ou toxiques comme les métaux lourds, et donc un danger non négligeable pour la santé des habitants,

« **CONSIDERANT** qu'en permettant l'exploitation de ces matières fossiles, l'Etat, fait, une fois de plus, preuve de son incohérence en matière d'environnement,

« **CONSIDERANT** que le département de Seine-et-Marne s'est particulièrement mobilisé pour une meilleure qualité de l'eau en Seine-et-Marne au travers d'un plan départemental de l'eau et n'acceptera pas que les forages, autorisés par le Gouvernement, puissent avoir un impact sur celle-ci notamment en contaminant les nappes phréatiques,

« **CONSIDERANT** l'importance que la ministre Kosciusko-Morizet à l'Assemblée nationale d' « une mission pour évaluer les enjeux, et d'abord les enjeux environnementaux », des gaz de schiste et le fait qu' « aucune autorisation de travaux sur le gaz de schiste ne sera donnée ni même instruite avant le résultat de cette mission ».

« L'Assemblée départementale,

« **DENONCE** l'opacité des conditions d'attribution de ces permis d'explorer qui n'ont été discutés ni à l'Assemblée nationale ni au Sénat et dont aucun élu seine-et-marnais n'a eu connaissance,

« **SOUHAITE** l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission nationale du débat public,

« **DEMANDE** à la ministre de l'écologie :

- d'étendre cette mission aux huiles de schiste,
- de suspendre l'attribution de permis d'exploration,
- d'annuler les permis en cours
- de décréter un moratoire d'urgence sur tous les forages d'exploration prévus dans les prochaines semaines en Ile-de-France.

« **EXIGE** de conditionner la décision publique d'instruire les permis d'exploration au résultat de cette mission et en concertation avec les collectivités impactées, afin que soient respectées les dispositions de l'article 1er de la loi « Grenelle II » qui instaure le principe de renversement de la charge de la preuve pour tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement. »

M. LE PRESIDENT. Le groupe USM ayant déposé un vœu sur le même sujet, je propose de les examiner ensemble.

La parole est à Anne Chain-Larché territorialement concernée.

Mme CHAIN-LARCHE. Le vœu proposé par les élus du groupe Union pour Seine-et-Marne est relatif à l'attribution des permis de forage pour la recherche de pétrole dans le sous sol seine-et-marnais :

« **CONSIDERANT** l'octroi par le ministère de l'Ecologie de nombreux permis de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur tout le territoire français et particulièrement en Seine-et-Marne,

« **CONSIDERANT** que l'exploitation coûteuse des gaz de schistes ne présentait jusqu'à présent que peu d'intérêt aux yeux des industriels du secteur, mais que la hausse inexorable des prix de l'énergie et la raréfaction des ressources "conventionnelles" en font désormais un enjeu stratégique,

« **CONSIDERANT** que leur extraction est susceptible de risques environnementaux ; la technique dite de "fracturation hydraulique" consiste à propulser à très haute pression des mètres cubes d'eau mélangés avec des produits chimiques et du sable, afin de fracturer la roche à plus de 2 500 mètres de profondeur et ainsi récupérer les huiles ou les gaz de schiste,

« **CONSIDERANT** qu'il pourrait en résulter une pollution du sous-sol, un risque de contamination des nappes phréatiques et donc un danger pour la santé des habitants.

« **CONSIDERANT** que le département de Seine-et-Marne s'est particulièrement mobilisé pour une meilleure qualité de l'eau en Seine-et-Marne au travers d'un plan départemental de l'eau, celui-ci n'accepte pas que les forages, autorisés par le Gouvernement, puissent avoir un impact négatif sur la qualité de cette eau.

« **CONSIDERANT** l'annonce de Mme la ministre Kosciusko-Morizet à l'Assemblée nationale d'une "mission pour évaluer les enjeux, et d'abord les enjeux environnementaux" des gaz de schistes et le fait qu'"aucune autorisation de travaux sur le gaz de schiste ne sera donnée ni même instruite avant le résultat de cette mission"

« **LES ELUS DU GROUPE USM,**

« **SOUHAISENT** une réforme profonde du Code minier qui prenne en compte les dispositions du Grenelle I et II et l'ouverture d'un véritable débat national sur ces questions par la Commission nationale du débat public

« **DEMANDENT** à la ministre de l'Ecologie

- de suspendre l'attribution de permis d'exploration,
- d'annuler les permis en cours,

« **S'OPPOSENT** en l'état actuel des connaissances, à toutes les explorations employant la fracturation hydraulique sur le territoire seine-et-marnais. »

M. RIGALT. Je vous propose trois modifications président.

L'octroi par le ministre de « l'industrie » et non pas de « l'écologie ». C'est ce ministre qui a en charge les permis de recherche d'après le code minier. Il faut faire ce changement deux fois dans le vœu.

Dans le dernier considérant il faut lire « ...des gaz *et des huiles* de schistes... ». Les deux sont concernés par le moratoire.

M. TURBA. L'intérêt de notre département c'est de marier ces deux propositions.

L'obtention de permis de recherche par la société Toréador reste assez obscure. Il faut le dire car ça me pose problème. C'est un sujet très sensible. Il faut agir dans la transparence que nos

concitoyens exigent même si c'est fort technique. On ne doit pas s'abriter derrière cette technicité pour fuir le débat.

M. HYEST. Il faudra changer les règles du code minier. L'Assemblée et le Sénat ne sont jamais informés des attributions de permis. Ce n'est pas le rôle du parlement. C'est l'administration du ministère de l'industrie qui accorde les permis de recherche. Il y en a eu de nombreux en Seine-et-Marne que vous ne connaissiez pas. Ça s'est toujours fait. Il y a eu beaucoup de recherches pétrolières en Seine-et-Marne.

C'était pareil pour les carrières jusqu'au jour où on les a mises dans les installations classées. On a modifié la législation pour qu'il y ait enquête publique etc. Pour le code minier il n'y a rien. J'ai eu récemment dans mon secteur une demande de permis de recherche classique pour le pétrole. L'information des maires a été presque indirecte car les exploitants ont demandé de pouvoir utiliser les chemins.

Le plus important n'est pas de dénoncer mais de changer le code minier. On peut peut-être trouver un accord sur ce sujet. On n'a pas à dénoncer quelque chose qui correspond à la réglementation depuis des dizaines d'années. Je ne peux laisser dire de choses inexactes.

Mme CHAIN-LARCHE. On l'a tous compris, aucune collectivité ne peut se soustraire au code minier. D'expérience, pour la commune de Doue, la société Toréador a communiqué ses projets mi-août à celle-ci. Un document était joint à cette communication. Mais il y manquait un paragraphe trois qui précisait l'utilisation de ces fameuses substances chimiques, de sable et d'eau en très grande quantité pour l'exploitation.

On nous dit que pour l'instant il s'agit de travaux d'exploration. Malgré tout, lorsque l'on parle d'opacité on n'est pas loin de la réalité car on ne sait absolument pas comment ça se passe. Une mission d'information parlementaire a été créée à partir du 1^{er} mars. Elle présentera un rapport en juin.

Je souhaite un consensus aujourd'hui car il est extrêmement important que toutes les collectivités se mettent d'accord et arrêtent les travaux où ils en sont. Malgré ce moratoire, ce rapport d'étape fixé au 15 avril par les ministres et définitif au 31 mai, malgré la mission d'information parlementaire, la société Toréador vient de m'informer de son intention de commencer les travaux d'exploration à partir de la mi-avril. C'est extrêmement préoccupant puisqu'on se rend compte que, malgré tout ce qui est mis en place, le projet continue.

Pour rejoindre les propos de Jean-Jacques Hyst, j'indique qu'aujourd'hui nous nous apprêtons à voter la redevance communale des mines sur le pétrole. Il faut avoir une attitude cohérente. Pour moi, elle consiste à essayer d'obtenir des renseignements tangibles pour s'opposer à ce type de projet s'il s'avère extrêmement dangereux pour notre environnement.

M. BERNHEIM. Je pense comme Didier Turba qu'il faut arriver à un accord entre nous. Les deux motions ne sont pas si éloignées que ça.

Imaginons que cela continue, où est la cohérence entre l'interdiction du préfet d'arroser, de laver les voitures etc. pour être économe ; et injecter des millions de mètres cubes pour l'extraction du pétrole ?

L'un des mots d'ordre du Grenelle était la transparence. Où est-elle ? A-t-on averti les Franciliens du véritable risque en utilisant l'eau, de polluer les nappes qui sont notre ressource commune ?

Ce considérant vous gêne mais l'incohérence existe. Il y a là des divergences profondes de point de vue y compris dans la structure même de l'Etat.

M. HYEST. Personne n'a changé le code minier jusqu'à présent.

M. TURBA. Le code minier existe mais la technique prévue a déjà été testée ailleurs. J'ai vu des choses à la télévision qui peuvent légitimement inquiéter.

On ne peut traiter cette affaire de manière ordinaire. Elle mérite toute la transparence possible alors que ça n'a pas été le cas. La société Toréador s'assoit sur toutes les décisions et préconisations. Elle informe la population et les élus qu'elle va, dès la mi-avril, entamer les recherches autorisées. On rêve là. Il ne peut y avoir plusieurs langages. Il faut que tout cela soit clair et transparent.

Nous avons jusqu'à la fin de la séance pour rédiger ce texte commun.

M. LE PRESIDENT. Je partage le sentiment qu'il y a peut-être possibilité de rapprocher les points de vue. Je propose qu'un petit groupe essaye de rédiger une motion commune avec des amendements de part et d'autre. Il faut indiquer le bon interlocuteur ministériel évoqué par Pierre Rigault, introduire la réforme du code minier qu'on ne peut contester.

Mais on ne peut se retrancher derrière les procédures de ce code pour disculper de toute responsabilité nos responsables nationaux alors que cette affaire a été conduite dans la plus grande opacité. J'ai reçu la communication qui doit être diffusée par la société Toréador et Toréador Ressources Corporation sur le territoire de la commune de Doue à compter de demain. Elle avive assez sérieusement nos craintes puisque la perspective de la reprise de l'exploration est clairement indiquée comme possible à compter de la mi-avril, dans très peu de temps. Il est indispensable que nous exprimions les réticences du département. On n'a pas été sollicité en amont. On va s'exprimer à chaud, fortement. Au moment où ces menaces perdurent notre motion ne doit pas être lénifiante sur les responsabilités des uns et des autres, sur le caractère peu transparent du processus d'autorisation de l'exploration. Le territoire extrêmement sensible c'est le sud du PNR. Dans le sud de la France, des autorisations d'exploration ont été accordées dans des territoires dans des parcs naturels régionaux. On voit bien dans quelle contradiction nous nous trouvons.

Je propose un petit groupe représentant les composantes de l'assemblée, avec Jean Dey pour trouver une rédaction consensuelle qu'on adoptera durant cette séance.

Mme CHAIN-LARCHE. Hier soir nous avons eu un conseil communautaire comprenant la commune de Doue. Nous avons voté une motion à l'unanimité. Elle mentionne la nappe de Champigny, les restrictions auxquelles nous sommes tous contraints chaque été etc. Je souhaite que cette motion soit intégrée par le groupe de travail.

M. LE PRESIDENT. Je vous propose une suspension de séance d'une dizaine de minutes pour rédiger un texte.

La séance est suspendue.

(La séance suspendue à 10 heures 30 est reprise à 10 heures 40.)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

La motion est en cours de rédaction. Nous l'examinerons un peu plus tard.

N° 2-01

M. LAPLACE suppléant M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé de créer un emploi à la direction des transports dans le cadre de la délégation des transports scolaires, sans impact budgétaire puisque ce poste sera compensé financièrement intégralement par le STIF, selon les modalités prévues par la convention passée entre le STIF et le conseil général et approuvée par notre assemblée départementale le 26 mars dernier.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-02

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Les locaux occupés actuellement par la maison départementale des solidarités de Roissy-en-Brie pour les consultations PMI, sont devenus exigus et peu adaptés. La commune de Pontault-Combault propose au département de mettre à sa disposition des locaux aménagés, à charge pour le département de supporter le coût des travaux d'aménagement réalisés par le propriétaire, la SA HLM Trois Moulins Habitat, correspondant à 36 756,98 € HT par an pendant 10 ans.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. En commission des finances nous nous sommes interrogés sur le coût des travaux de 367 000 € pour 245 m² hors œuvre soit 1 500 € du m². On nous a expliqué que cela venait du fait qu'on nous livrait simplement une plate-forme et que le coût était d'environ 1 000 € du m². Les 500 € de différence au m² venaient du coût financier des travaux.

Le département ne peut-il payer la totalité de la somme tout de suite ? Cela nous coûterait moins cher. D'autant qu'il paye certainement moins cher les intérêts.

Mme DELESSARD. Je ne peux parler du coût des travaux. Je ne suis pas une spécialiste. La ville s'est engagée pendant dix ans à prendre en charge financièrement l'hébergement.

M. BALLOT. C'est les services qui m'ont donné la réponse.

M. DENIOT, directeur départemental de l'architecture, des bâtiments et des collèges. Je confirme les propos tenus en commission. Sur les 250 m² de surface hors œuvre nets, nous avons bien un ratio de 1 000 € du mètre carré. Les chiffres nous ont été confirmés. Le reste c'est des frais financiers. On pourrait négocier éventuellement avec la société le paiement intégral en une seule fois. Encore faut-il avoir une autorisation de programme pour le faire.

M. LE PRESIDENT. Ça me semble une bonne idée qui doit être examinée. Peut-on retirer le rapport ? Ça ferait du retard. L'économie est assez conséquente. Ça mérite d'être examiné. Monique Delessard n'est pas contre.

Mme DELESSARD. Il faut que ce soit fait le plus rapidement possible car il y a une forte demande de la PMI.

M. LE PRESIDENT. Offrir des services de proximité adaptés à nos concitoyens est évidemment un objectif que nous poursuivons à partir de nos MDS. C'est bien de le faire à Pontault-Combault.

M. BALLOT. Est-ce que les travaux sont déjà engagés ?

M. LE PRESIDENT. Non.

Le rapport est retiré pour renégocier.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Merci pour cette observation.

N° 2-03

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le département est locataire d'un immeuble à Savigny-le-Temple où sont situés les services de la direction des systèmes d'information et de la direction des personnes âgées et adultes handicapés. A l'issue d'une négociation avec le propriétaire de ce bien, il est proposé de conclure un nouveau bail ramenant le loyer, actuellement de 448 090 € HT par an, à un montant de 400 000 € HT pour une période ferme de 3 ans.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-04

Mme QUERCI, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel.
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. Ce mémoire démontre ce que je répète depuis très longtemps concernant France Domaine. On nous indique qu'il n'a jamais visité le bien. Je crains fort que dans beaucoup de ses évaluations ce soit le cas. C'est une satisfaction personnelle.

M. LE PRESIDENT. Ça doit dépendre des effectifs des domaines et des hypothèques. Peut-être est-ce un effet de la Révision Générale des Politiques Publiques...

M. BALLOT. Monsieur le président...

M. LE PRESIDENT. J'ai dit « peut-être »... Ne vous offusquez pas.

M. BALLOT. J'ai beaucoup fréquenté ces services. Je sais comment on y travaille... Ça vaudrait la peine de faire un vœu.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-05

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. La convention proposée, dont le projet est joint en annexe du projet de délibération, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le département accorde à la commune de Yèbles l'autorisation d'occuper une partie de son domaine public, à savoir une emprise d'environ 45 m², afin de lui permettre d'exercer sa mission de service public d'assainissement à travers l'extension de la station d'épuration.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Ce sujet est extrêmement important. On a élaboré un cahier d'acteurs collectif. Il y a une vraie convergence des élus seine-et-marnais concernant l'importance d'un tel projet pour le développement du sud-est francilien en général et du sud-ouest seine-et-marnais en particulier. Il faut que nous poursuivions notre mobilisation collective parce que la partie est loin d'être gagnée. On est très clairement en concurrence avec d'autres territoires comme Villeneuve-Saint-Georges. La SNCF n'est pas pour le tracé seine-et-marnais.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il est proposé de prendre acte des principales caractéristiques du projet d'interconnexion sud proposant trois scénarios contrastés dont un prévoyant la création d'une gare TGV dans l'agglomération de Sénart-Melun et d'émettre l'avis officiel du département sur ce projet dans le contexte du débat public qui se déroule du 9 décembre 2010 au 20 février 2011 puis du 4 avril 2011 au 20 mai 2011.

Les études et les travaux relèveront de la maîtrise d'ouvrage de Réseau Ferré de France. Le coût du projet est estimé entre 1,4 et 3,3 milliard d'euros aux conditions économiques de janvier 2008 et sa mise en service intégrale est prévue à l'horizon 2025.

On a la présentation générale du projet soumis au débat public qui consiste à trouver un nouveau tronçon LGV de Massy via Orly jusqu'à Valenton et Sénart. D'une manière générale cette opération vise également à : développer et améliorer les dessertes de province à province, décongestionner les gares parisiennes, améliorer la qualité de service du RER C, assurer de meilleures correspondances train-avion, mieux desservir le sud-est francilien par le développement du réseau à grande vitesse vers la province.

Le projet soumis au débat public comprend trois scénarii dont les principales caractéristiques sont décrites dans un tableau et dans la carte jointe en annexe 2 au présent rapport.

Pour l'organisation du débat public, cinq réunions se sont déroulées jusqu'à fin janvier 2011 dans les départements du Val-de-Marne, de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Le 13 décembre 2010 à Massy, le 5 janvier 2011 à Juvisy, le 13 janvier à Orly, le 20 janvier à Villeneuve-Saint-Georges et le 25 janvier 2011 à Melun. D'autres réunions publiques sont programmées de février 2011 à mai 2011.

Le département se devait naturellement de participer et de contribuer à ce débat public notamment avec la publication d'un cahier d'acteurs.

Il est à noter que lors de la réunion publique de Melun, une très large unanimité s'est faite autour du scénario C.

Vous avez l'expression des autres collectivités locales, les avis d'autres institutions et les enjeux pour le réseau LGV national.

Parmi les trois options de tracé, le projet C est le seul à garantir des risques de saturation à long terme du tronçon existant entre Coubert et Valenton. Le projet C avec une gare à Lieusaint constitue également la meilleure alternative pour désengorger durablement les gares parisiennes aujourd'hui saturées.

Le scénario C permet aux voyageurs effectuant un trajet entre la province et l'Ile-de-France des gains de temps moyen de l'ordre de 38 minutes contre moins de 20 minutes pour tous les autres scénarii, grâce à la suppression des transits réalisés par les gares parisiennes.

L'opportunité c'est la création d'une nouvelle gare TGV en Seine-et-Marne avec un « hub » multimodal pour le sud-est francilien. On s'occupe de la préservation de la qualité de vie des riverains et de l'environnement des espaces traversés.

La position du département c'est de choisir le scénario C. Il est donc proposé à l'assemblée départementale de se prononcer favorablement sur la réalisation d'une infrastructure LGV « Interconnexion sud » en choisissant le scénario C. En effet, la création d'une gare TGV nouvelle à Lieusaint c'est : la garantie de fréquentations élevées au niveau francilien, un désengorgement maximal des gares parisiennes, une situation stratégique de « hub » sud francilien au cœur du territoire, un très large consensus local sur le choix du scénario C et l'implantation d'une gare TGV Sénart/Melun Val de Seine à Lieusaint, un foncier important disponible.

Avis favorable de la commission pour inventer la gare de demain de nouvelle génération qui associerait une offre globale de transport, un pôle multiservice et l'implantation de services publics et commerciaux conformément aux orientations de notre projet de territoire départemental.

M. CALVET suppléant M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avis conforme.

M. AGISSON. Il faut savoir qu'Orly est acté. A mon avis ce serait une aberration de faire une gare à Villeneuve-Saint-Georges. Elle serait très chère car en souterrain. Encore une fois la Seine-et-Marne serait écartée ce qui serait vraiment dommage. Cette gare est importante pour le sud Seine-et-Marne et le développement de Melun-Villaroche. Il faudra être très vigilant.

M. MORIN. Seine-et-Marne express va sur Roissy et Melun ce qui est bien, en départ de Meaux. Mais on a un problème de desserte du nord du département. Je fais appel à Bernard Corneille pour les cantons de Dammartin et de Lizy avec les villes d'Othis et de Saint-Pathus pour la desserte du lycée Jean Vilar à Meaux. On a un très gros problème...

M. LE PRESIDENT. Le sujet c'est la LGV et le mémoire n° 3-01.

M. MORIN. Excusez-moi.

M. TURBA. Ce projet est déterminant pour l'avenir de notre département et de sa partie sud. Le fait d'avoir réussi à réunir des responsables politiques seine-et-marnais, toutes tendances confondues, sur ce dossier m'apparaît déterminant. Une telle implantation permettrait le développement de projets comme celui de Villaroche que nous portons. Il trouverait avec la matérialisation de cette gare le moyen d'apparaître de manière crédible. Notre département a besoin de cette implantation sur ce secteur. Je souligne toute la détermination des élus seine-et-marnais pour obtenir cette implantation qui s'inscrit bien dans le projet de territoire que nous défendons par ailleurs.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier concerne 3 projets de conventions partenariales de 6 ans entre le département, le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et les sociétés Darche-Gros, Procars, Veolia Transport et Trans Val de France relatives à l'organisation et au financement de 7 lignes Seine-et-Marne Express dans le cadre de la conclusion des contrats de type 2. La participation financière annuelle du département, forfaitaire et actualisable, serait fixée à 177 000 € HT pour l'année 2011, soit 186 735 € TTC.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. MORIN. La desserte se fait de mieux en mieux dans l'ensemble du territoire. On ne peut que le saluer et l'approuver.

Pour le nord de la Seine-et-Marne vers Meaux, on a de gros problèmes. J'en appelais à Bernard Corneille sur son canton de Dammartin et pour le canton de Lizy. Les enfants d'Othis et de Saint-Pathus viennent au lycée Jean Vilar à Meaux. Il y a un gros problème de rotation. Les enfants ne peuvent repartir dans des conditions normales. Il faudrait revoir cela par un avenant avec une des compagnies pour une meilleure desserte.

M. LE PRESIDENT. Nos services ne cessent d'examiner des ajustements de cette nature. Je vous invite à nous écrire. La DPR examinera la question pour une adaptation. On est toujours dans un arbitrage entre les moyens, le rythme de circulation des bus et la fluidité pour conserver l'attractivité des lignes.

M. CORNEILLE. Les élèves du canton de Dammartin qui vont au lycée Jean Vilar, c'est relativement récent. Ce sont des élèves de troisième venant des collèges de Saint-Soupplets et d'Oissery qui ont été délocalisés pour ne pas alourdir le sureffectif du lycée de Longperrier. La situation devrait s'améliorer dès la rentrée 2012 dans la mesure où un lycée va s'ouvrir à Dammartin et permettre de récupérer les élèves qui vont à Jean Vilar pour retrouver une scolarité plus traditionnelle.

Des demandes ont été formulées par des parents d'élèves qui s'inquiètent du transport au lycée Jean Vilar. Comme Olivier Morin j'ai reçu des observations.

M. LE PRESIDENT. Philippe de Guibert m'indique que cette question est parfaitement bien identifiée par nos services. Elle correspond à des modifications horaires dans l'organisation des enseignements du lycée dont nous ne sommes pas toujours pleinement informés suffisamment en amont, pour pouvoir assurer les ajustements des transports. C'est une question d'articulation des différents acteurs de cette question. On touche du doigt toutes nos difficultés dans l'organisation même des dispositifs du transport scolaire. Le premier degré a des horaires fixes qui facilitent les choses.

M. MORIN. On fait le même constat. Le matin le car démarre à Saint-Pathus et Othis et passe par Saint-Soupplets. Il est bondé. Il en faudrait un deuxième. Certains enfants ne peuvent monter car il est déjà plein.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-03

M WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. C'est le plus gros mémoire mais le plus rapide à rapporter. Il s'agit de 11 projets de conventions partenariales de près de 6 ans entre le département, le STIF, les collectivités et les différentes entreprises concernées.

On paye annuellement. C'est forfaitaire, actualisable chaque année. Pour les 11 réseaux c'est 2 139 022 € TTC par an.

On a dans ce mémoire quelques ajustements. Une convention relais pour le réseau Arlequin et deux avenants relatifs au réseau Comète et à la ligne Seine-et-Marne express « Lieusaint-Serris Val d'Europe ». La part départementale sera de 142 918 € TTC.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ROBINET. D'autres modifications sont intervenues comme l'élargissement du réseau AERIAL qui est important. Ma réflexion ne concerne que ma commune, je ne demande pas de réponse aujourd'hui. J'espère que ma énième demande sera prise en compte.

La commune de Samois isolée, a créé sa ligne avec Fontainebleau depuis longtemps. Elle était autrefois aidée par le conseil général. Elle ne l'est plus car il faut appartenir à une communauté de communes. Avec le réseau AERIAL je suis dans la communauté de communes Fontainebleau-Avon. Mais la participation de la commune de Samois reste fixée à 80 000 € HT sans intervention du département qui va signer la convention. Héricy-Samoreau-Vulaines ont une participation de 170 000 € HT. J'aimerais qu'on en rediscute avec les services.

M. LE PRESIDENT. Nous examinerons cette question.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-04

M AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Le code général des impôts prévoit que le régime de répartition d'une partie de la deuxième moitié de la redevance sur les hydrocarbures, perçue au profit des communes, soit établi par le conseil général. Chaque année, cette part de la redevance des mines est affectée par notre assemblée, au programme départemental d'aide aux communes de moins de 2000 habitants pour l'entretien de leur voirie. En 2011, 236 communes s'avèrent éligibles à ce programme, pour un montant global de subvention de 425 219 €. Ce montant est en légère diminution par rapport à l'an dernier, 431 209 €.

Il est proposé que les sommes inférieures à 500 € ne soient pas distribuées car ça coûte plus cher. Vous avez la liste des communes éligibles.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-05

M AUBERT suppléant M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Suite à l'enquête parcellaire relative au projet de liaison routière entre l'autoroute A4 et la RN 36, diligentée à l'automne dernier par le préfet de Seine-et-Marne, le commissaire enquêteur a remis son rapport assorti d'un avis favorable. Il appartient désormais au département d'apporter une réponse aux diverses observations émises, tant par écrit sur les registres afférents, qu'auprès du commissaire enquêteur, ce qui permettra ultérieurement de solliciter l'arrêté préfectoral de cessibilité des terrains nécessaires aux travaux, préalable à leur acquisition, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-06

M AUBERT suppléant M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. La réalisation d'un futur parc d'activités commerciales de « la Pierre levée» sur le territoire de la commune de Darvault va nécessiter la création d'une desserte routière depuis la RD 240. Cet aménagement sera réalisé et financé par le promoteur de ce parc, Pitch Promotion.

Puisqu'il s'agit d'une route départementale, nous avons compétence pour édicter les règles nécessaires au bon fonctionnement de cet aménagement. Elles sont définies dans le mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Motion 00/02 relative à la réduction de la pollution sonore en Seine-et-Marne générée par le trafic aérien de l'aéroport Charles de Gaulle

M. LE PRESIDENT. Nous arrivons à une motion présentée par Bernard Corneille.

M. CORNEILLE. « **Considérant** les 5 mesures phares visant à réduire les nuisances sonores générées par le trafic aérien de l'aéroport Charles de Gaulle annoncées par la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en conclusion des rencontres du Grand Roissy le 25 janvier 2011 et dont certaines seront soumises à enquête publique ;

« **Considérant** que certaines mesures sont satisfaisantes (interdiction des avions les plus bruyants en période nocturne entre 22h et 6h du matin notamment) mais que d'autres généreront des nuisances supplémentaires pour la Seine-et-Marne ;

« **Considérant** la délibération adoptée par le conseil général de Seine-et-Marne en date du 24 septembre 2010 affirmant la nécessité de réduire les nuisances sonores aériennes pour tous et refusant le transfert des nuisances d'une population vers une autre ;

« **Considérant** le courrier du 15 février 2011 cosigné par des élus seine-et-marnais à l'attention du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement affirmant leur opposition à la configuration préférentielle face à l'ouest par vent arrière, des décollages et atterrissages dans la mesure où elle génèrera une augmentation des nuisances sonores au sol en Seine-et-Marne, en particulier lors des atterrissages ;

« **Considérant** l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification permanente de la circulation aérienne et des procédures d'approche aux instruments de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle du 2 mars au 1^{er} avril ;

« **Considérant** que ce calendrier ne permettra pas à l'assemblée départementale de se prononcer dans les délais requis ;

« **Le conseil général de Seine-et-Marne,**

« **PREND ACTE**, des interdictions d'atterrissages et de décollages de Roissy pendant la nuit pour les avions les plus bruyants et, bien qu'ils ne soient pas à la hauteur des enjeux, des efforts qui seront faits pour favoriser les décollages depuis le début de piste pour augmenter la hauteur de survol des habitations (mesures annoncées en conclusion des Rencontres du Grand Roissy) ;

« **REAFFIRME SON EXIGENCE** de réduction des nuisances pour tous et non un transfert de celles-ci d'un territoire à un autre ;

« **PREND ACTE** de l'engagement de la DGAC de ne pas modifier la répartition des décollages et atterrissages entre les doublets Nord et Sud en Seine-et-Marne, conformément à la demande des élus seine-et-marnais traduite dans la délibération du conseil général du 24 septembre 2010 ;

« **S'OPPOSE FERMEMENT** à l'établissement d'une configuration préférentielle face à l'ouest par vent-arrière. En effet, celle-ci ne participe pas à la réduction des nuisances pour tous, puisqu'elle implique un transfert de nuisance d'un territoire à l'autre, et davantage d'atterrissages en Seine-et-Marne. Or, les atterrissages génèrent plus de bruit, à la fois en fin de vol et sur les pistes, l'avion roulant plus longtemps.

« **DONNE MANDAT** au président du conseil général pour émettre un avis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de modification permanente de la circulation aérienne et des procédures d'approche aux instruments de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle qui vient de s'ouvrir. »

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des prises de parole sur ce sujet ? ...

Je mets aux voix la motion.

Elle est adoptée à l'unanimité.

Réforme de la politique de l'autonomie des personnes âgées
Compte rendu de la table ronde sur la réforme de la politique d'autonomie du 8/02/2011

M. LE PRESIDENT. Nous avons prévu un débat sans vote sur la réforme de la politique de l'autonomie des personnes âgées.

Le sujet est présenté par Lydie Autreux.

Mme AUTREUX. Le compte rendu détaillé vous a été adressé. Je vous présente une synthèse.

Marquant une nouvelle fois sa volonté de porter la parole des habitants, des élus locaux et des acteurs de notre territoire, le département a souhaité solliciter leur avis concernant la réforme de la dépendance annoncée par le gouvernement.

Une table ronde intitulée « politique de l'autonomie des personnes âgées : quelle place pour la solidarité ? » a ainsi été organisée le 8 février dernier. Elle a rassemblé de nombreux Seine-et-Marnais soucieux de s'exprimer sur ce sujet essentiel qui nous concerne tous.

Nous avons souhaité retranscrire ces débats riches qui ont marqué ce moment privilégié d'écoute de dialogue. Ce compte rendu que vous trouvez dans votre dossier se veut une première contribution à ce qui constitue avant toute considération financière, un débat de société sur la place accordée à nos personnes âgées. Elle prépare ainsi l'avis officiel du département qui sera sollicité par le gouvernement d'ici au mois de juin ainsi qu'il s'y est engagé.

Les échanges du 8 février ont permis de dégager des principes d'actions partagées tel que le respect des choix et du parcours de vie des personnes âgées ou l'exigence de la qualité de leur accompagnement.

La prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale de manière pérenne, a également fait l'objet de consensus. Les participants ont également souhaité que cet enjeu soit dédramatisé afin que chacun puisse s'en emparer de manière réfléchie et pertinente. Ils ont ainsi souligné l'urgence d'agir dès aujourd'hui, afin d'améliorer le service rendu aux personnes âgées et à leurs familles, en soutenant notamment les services d'aide à domicile, structures fortement fragilisées dont l'action quotidienne de proximité est pourtant essentielle à la prévention de la perte d'autonomie et à la préservation du lien social.

Le département a également tenu à rappeler qu'il souhaite continuer à jouer son rôle de bouclier social en faveur des personnes âgées mais que l'Etat doit nécessairement assumer ses responsabilités. Ce n'est pas le cas aujourd'hui concernant la compensation des dépenses liées à l'APA.

Enfin la spécificité de la Seine-et-Marne en matière de gérontologie, du fait notamment de ses nombreux établissements dédiés à l'accueil des personnes âgées et son ambition de devenir un terrain de recherches en la matière, a été rappelée.

M. BERNHEIM. Je veux insister sur un certain nombre de points évoqués lors de cette table ronde.

On va beaucoup parler de la dépendance des personnes âgées comme un enjeu très dramatique qui mettrait à mal les finances publiques. L'accompagnement de la dépendance représenterait 1,1 % de PIB alors que la retraite c'est 13 % de PIB et la santé 11 %. Ce n'est donc pas du tout un problème insurmontable comme certains veulent le faire croire.

La dépendance n'augmente pas en proportion de la durée de la vie. C'est complètement faux. 75 % des personnes de plus de 85 ans ne sont pas dépendantes. Elle peut commencer dès 60 ans ou même avant pour un certain nombre, malheureusement.

On a trop tendance à présenter la personne âgée comme à la charge de la société. On va vers une augmentation très significative du nombre de personnes âgées de plus de 65 ans. Combien sont des retraités qui se consacrent au fonctionnement de la société ? Combien de personnes âgées sont aujourd'hui les animateurs des associations, plus de 23 000 emplois en Seine-et-Marne ?

Les personnes âgées, par les emplois qu'elles nécessitent, représentent 6 000 postes dans le département ce qui est loin d'être négligeable. Elles ont un rôle effectif, économique et social dans la société. En période électorale on pense beaucoup aux personnes âgées. Il ne faudrait pas que ce soit seulement en cette période. Je n'accuse personne. Aucun d'entre-nous ne l'a jamais fait.

Le débat risque de porter sur la dépendance due à l'âge et non pas au handicap. Il va falloir s'engager vers le droit universel à l'autonomie. Il faudra une prestation prenant en compte les besoins effectifs d'autonomie des personnes. Sur ce point, il y a eu véritablement consensus lors de la table ronde.

On a rappelé les défauts de la prestation spécifique dépendance et le sens de l'APA. Notre amie Paulette Guinchard était là pour le faire. L'APA a pris en compte la psychologie même de la personne âgée qui n'a recours à des moyens extérieurs que si elle n'a pas le sentiment que ça condamne ses moyens de vivre et ce qu'elle va laisser à ses enfants. Si on ne se souvient pas de ça, on retombera dans les mêmes défauts que la prestation spécifique dépendance. Les personnes âgées préféreront se passer du service plutôt que d'être inquiétées au plan financier.

D'ici le mois de juin, pour la réponse du conseil général, c'est des points sur lesquels il faudra certainement être très attentif.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres remarques ou observations ? ...

C'était une présentation sans vote.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Jeunes Errants 77 est un dispositif qui intervient dans le cadre d'une permanence à la demande des magistrats du parquet ou du siège, des services du conseil général ou de l'APJJ, pour prendre en charge toute personne présentée comme mineure, étrangère et isolée en Seine-et-Marne afin d'évaluer sa situation et l'opportunité d'une mesure éducative.

L'association a subi en 2010 une forte baisse de ses subventions (-39 %), malgré une activité soutenue. Le désengagement de l'Europe avec un refus de subvention du Fonds Européen pour les Réfugiés (60 000 € en 2009) et de l'Agence pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, de 55 000 € en 2009 à 45 000 € en 2010, a fortement fragilisé la situation financière de l'association.

En conséquence, l'équipe a été restreinte à 2,3 emplois temps plein, les horaires d'ouverture ont été réduits avec une suspension de la permanence de nuit et de week-end. Cette réduction a engendré une augmentation des accueils en urgence, sans évaluation préalable, avec risque d'accueil peu ou pas adapté.

Un comité de pilotage s'est tenu. Un des enjeux de ce comité de pilotage est de consolider l'assise financière de ce service et de rééquilibrer la participation entre les financeurs pour que chacun s'engage financièrement en adéquation avec la part d'activité qu'il demande au service.

Un enjeu important pour le département est de pouvoir trouver en permanence une réponse à la problématique des mineurs étrangers isolés nuits et week-ends compris. Les modalités d'organisation du service et les prestations délivrées sont à revoir en ce sens.

C'est pourquoi il nous est proposé de procéder pour 2011 à un versement en 2 fois de la subvention de 65 000 €. Un premier versement de 35000 € serait effectué en avril prochain, le second versement d'un montant de 30 000 € étant conditionné à un accord entre les financeurs visant à garantir la pérennité sur 3 ans de l'association, avec un rééquilibrage progressif entre eux selon leur part respective d'activité confiée à l'association.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le plan départemental en faveur de la démographie médicale prévoit la mise en œuvre de huit actions dont les modalités sont à définir par chacun des signataires.

Au titre de l'action n°1 « renforcer l'attractivité de notre territoire pour favoriser l'accueil en Seine-et-Marne de stagiaires et d'internes dans le cadre de leur formation », il est proposé de passer une convention avec la faculté de médecine Paris Est Créteil et non l'université Paris 12, pour permettre à des internes en médecine générale 3^{ème} cycle d'effectuer un stage auprès des praticiens des services de la santé et de la petite enfance du conseil général.

L'action n°4 relative au dispositif des bourses d'études pour les étudiants de 3^{ème} cycle de médecine a été adoptée par le conseil général en juin 2009. Il est proposé d'ajouter au périmètre des zones déficitaires ou fragiles, la possibilité pour les bénéficiaires d'exercer dans l'un des services du conseil général. Cet aménagement répond à une forte attente des médecins des services de protection maternelle et infantile et intéresse certains boursiers.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Seize étudiants ont signé avec le département. Ils seront de futurs médecins en Seine-et-Marne. Les mesures d'aujourd'hui sont d'accompagnement. Les seize devraient s'installer en libéral mais on a des besoins dans nos services propres du département. On pourra sans doute les couvrir à terme.

Mme TALLET. Ce dossier montre l'investissement du conseil général pour que ce département, aux portes de Paris, ne devienne pas un désert médical avec un recul pour la santé. On peut se féliciter de cette intervention qui n'est pas dans nos compétences obligatoires ; mais c'est obligatoire dans l'intérêt de nos populations

Je souhaite attirer l'attention de l'assemblée sur l'avenir de l'hôpital de Lagny après le transfert à Jossigny. Lors du dernier conseil de surveillance de l'hôpital de Lagny-Marne-la-Vallée, il a été annoncé la privatisation de la radiothérapie. A Jossigny ce sont des opérateurs privés qui l'exploiteront. Pendant qu'on se bat pour avoir des médecins partout, on laisse dépecer les hôpitaux publics de proximité. L'ARS se base sur le seuil de 600 patients que Lagny n'atteindrait pas. Il traite 550 patients. Ces seuils n'ont été instaurés que dans un but de rentabilité et non pas dans un souci de sécurisation de la prise en charge.

Cette décision s'inscrit dans une politique de démantèlement du service public et de rationalisation des soins. Elle servira les intérêts de groupes privés et pas celui des populations. On pourra toujours se battre à côté pour essayer de rétablir un minimum d'équité.

Actuellement entre les deux structures, plus de 1 300 patients sont traités. A Jossigny seulement 1 000 patients seraient prévus. Que deviendront les 300 autres ? En privatisant cette autre activité, c'est toute la filière de cancérologie publique qui est en danger. En Seine-et-Marne les opérateurs privés seuls assureront cette activité. Le risque à terme c'est les dépassements d'honoraires et que les populations les plus démunies soient amenées à renoncer aux soins. Bien entendu, les emplois sont menacés. Actuellement 3 radiophysiciens, 10 manipulateurs, 3 secrétaires médicales dont une en CDD, un cadre de santé, 4 médecins, 2 dosimétristes travaillent dans ce service.

Les services de radiothérapie de Lagny ont travaillé sur la qualité et la sécurité. On a même fait des visites sur site pour montrer la qualité du matériel.

L'hôpital doit déménager en 2012. Les activités sont peu à peu cédées au privé : la médecine nucléaire, la macrobiopsie mammaire, la radiothérapie. Il y a des risques pour l'imagerie médicale, les laboratoires et l'EHPAD qui voit pour 2011 son budget diminuer de 85 000 €, entraînant la diminution du nombre d'aides soignants et la suppression de l'infirmière de nuit.

Notre groupe s'oppose à toute forme de marchandisation de la santé. Nous ne pouvons rester en dehors d'un débat important, l'avenir de l'hôpital public et de ses activités si lourd de conséquences pour nos populations du nord Seine-et-Marne. La logique est la même partout avec la fermeture de la cardiologie à Créteil.

C'est bien de discuter avec l'ARS et de sembler avoir quelqu'un qui nous écoute. C'est mieux d'avoir les bonnes mesures.

M. LE PRESIDENT. A Créteil il s'agit de la chirurgie cardiaque.

M. FROT. Président, je vous en ai déjà parlé quand vous êtes passé dans mon canton en décembre. Ce n'est pas parce que des conventions sont signées avec ces personnes, qu'elles vont venir dans nos campagnes. Elles iront dans les zones urbaines. On ne sera pas mieux servi. Il n'y a aucune obligation pour eux de s'installer à...

M. AGISSON. Egreville !

M. FROT. ...ou ailleurs.

M. LE PRESIDENT. Vous n'avez pas lu ce qui est soumis au vote mon cher Christian. C'est pour les cantons déficitaires. Après il faut que les territoires se bougent un peu, pour offrir des conditions convenables d'exercice de la médecine à ces jeunes médecins. Il y a des cantons déficitaires en zone plus urbaine que le canton de Lorrez-le-Bocage, vous en conviendrez ; par exemple le canton de Bernard Corneille. Je ne me souviens plus de la situation du canton de Lorrez-le-Bocage. Je ne sais pas s'il est considéré comme déficitaire. On me dit qu'il ne l'est pas, donc ils ne viendront pas s'installer chez vous.

M. FROT. Il ne l'est pas... Egreville compte 2 300 habitants plus les communes autour, près du Loiret et de l'Yonne et il y a un seul médecin. Ne dites pas d'âneries quand vous ne savez pas.

M. LE PRESIDENT. De quelles âneries voulez-vous parler ?

M. FROT. Il n'y a qu'un médecin qui couvre un grand secteur à Egreville. Je ne ramène pas ça à moi. Il y a des cas ailleurs.

M. LE PRESIDENT. Il y a une qualification de cantons considérés comme déficitaires. Ce n'est pas le département qui en décide.

M. FROT. On n'est pas sauvé pour autant.

M. LE PRESIDENT. Personne n'a prétendu qu'on était sauvé.

M. CALVET. Je partage totalement l'intervention de Maud Tallet sur l'hôpital de Jossigny. Ce qui me choque dans cette démarche c'est que, participant aux différents travaux depuis fort longtemps, il n'a jamais été mentionné au sein du conseil d'administration, cette mise à sac de l'hôpital public en particulier pour la radiothérapie. On est dans un cas flagrant de malhonnêteté intellectuelle de nos gouvernants et de leurs représentants. Je trouve désobligeant de traiter les élus de cette façon ainsi que les populations. D'où mon interrogation tout à fait légitime en interpellant Claude Evin récemment. On transfère un hôpital sur un autre site. On nomme un directeur qui quitte ses fonctions le 31 mars. Un des plus grands équipements hospitaliers à l'est de Paris va se retrouver en rase campagne avec une direction qu'on ne connaît pas. La mutualisation des trois hôpitaux n'entraîne que des inconvénients surtout pour le secteur public, pas pour le secteur privé qui semble faire ses choux gras.

Le transfert de la radiothérapie n'a jamais été évoqué. J'en ai récemment parlé avec une parlementaire Chantal Brunel qui a constaté le coup de force des pouvoirs publics.

M. CAPARROY. Je m'étonne des propos de Christian Frot qui n'ont rien à voir. Ce n'est pas le département qui fixe les cantons déficitaires. J'ai été confronté dans mon canton à la même situation. Je me suis renseigné pour savoir si on entrait dans le cadre. Ce n'est pas le cas et je le regrette.

On peut regretter aussi un tel décalage entre le constat fait des départs en retraite des médecins et les solutions apportées. Ce n'est pas trois ans après l'abandon d'un poste, qu'il faut trouver une solution. Il faut que l'agence régionale de santé anticipe et qu'elle ait une vision prospective de ce qui se passe sur le terrain. Cela nous aidera beaucoup plus.

Je suis un peu choqué par le vocabulaire.

M. LE PRESIDENT. Effectivement.

M. BERNHEIM. Concernant l'agence régionale de santé, ce n'est pas parce qu'on a un bon travail sur un certain nombre de dossiers avec elle, que nous n'aurons pas des conflits à gérer. Il faut être présent dans les structures de l'agence régionale de santé et mener notre propre combat. Lydie Autreux a été élue présidente de la conférence de territoire de Seine-et-Marne sur ce sujet. C'est un atout et une position acquise qui nous permettrons d'être présents dans les débats qui nous concernent.

Je réponds à Christian Frot. Pour mémoire, c'est la mission régionale de santé qui a défini les territoires les plus prioritaires et non pas nous. Ça ne veut pas dire que les autres ne sont pas en difficulté. Les plus prioritaires sont les cantons de Dammartin, de Lizy et de Bray.

Ne dites pas que ça va bien dans les secteurs urbains. Je suis très inquiet pour Sénart que je connais très bien. La moitié des médecins aura disparu dans les cinq ans qui viennent. On sera aussi déficitaire.

On a reçu les 16 candidats. On leur a indiqué les cantons déficitaires. On leur a demandé s'ils étaient d'accord pour y aller. Ils ont tous répondu que la médecine libérale les intéressait en milieu rural. Laissons-les finir leurs études. On verra l'implantation dans le département en commençant évidemment par les secteurs les plus difficiles mais aussi où les collectivités vont se bouger un peu pour essayer de préparer des structures d'accueil.

M. CAPARROY. Ce qui m'inquiète réellement c'est la position de certains syndicats de médecins libéraux. Je ne sais pas si vous recevez les mails d'un syndicat mais concernant l'avenir de l'exercice de la médecine sur nos territoires, je suis très inquiet notamment pour les établissements publics accueillant les personnes dépendantes. Doit-on les mettre en coupe réglée ? A-t-on le droit de faire n'importe quoi sous prétexte qu'elles sont dépendantes et enfermées dans des maisons ? Je suis un peu étonné.

Mme AUTREUX. Je rassure Maud Tallet. La conférence de territoire vient d'être mise en place. Le sujet de la délocalisation de la radiothérapie sera abordé lors d'une prochaine conférence parce que nous avons un avis à donner dans ce projet régional de santé. Nous en parlerons puisque j'ai déjà eu un contact avec le collectif de Lagny.

M. WALKER. Je suis étonné que dans tout le travail des compétences des intercommunalités, la question de la santé publique ne soit jamais prioritaire dans les réflexions des élus. Certains le font. On annonce le désert médical depuis un bon moment. Je sais que c'est lourd à porter mais dans une logique intercommunale c'est à étudier en priorité par les conseillers généraux. Ce sont des choix politiques.

M. LE PRESIDENT. Merci Lionel et bravo.
Je mets aux voix le projet de délibération.
Il est adopté.

N° 4-04

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. Je veux apporter un bémol à ce qu'a dit notre collègue Walker tout à l'heure. Je m'aperçois que dans le cadre du C3D du Montois et de la Bassée, il est prévu une maison de santé du Montois etc. Les élus locaux s'en préoccupent aussi. Il ne faut pas généraliser.

M. LE PRESIDENT. J'aime mieux cette expression. Il est difficile de généraliser à partir d'exemples. On peut trouver des exemples dans un sens ou un autre.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4-05

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre de ses compétences réglementaires, le département assure, conjointement avec l'agence régionale de santé, l'autorisation, la tarification et le contrôle des établissements d'hébergement accueillant des personnes âgées dépendantes. Par le biais d'une convention tripartite (ARS, département, organisme gestionnaire d'une maison de retraite) le département apporte son soutien financier à ces structures en contrepartie d'objectifs de qualité d'hébergement et de soins. 114 établissements ont signé à ce jour une convention tripartite. 44 établissements ont déjà renouvelé leur convention. Les conventions tripartites des 6 EHPAD suivants : « la Chocolatière » à Noisiel, « Saint Joseph » à La Chapelle la Reine, « le Marais » à la Ferté-Gaucher, « les Brullys » à Vulaines-sur-Seine, « la Guette » à Villeneuve Saint Denis et « Repotel » à Savigny-le-Temple étant arrivées à leur terme, il est proposé de les renouveler.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Les centres locaux d'information et de coordination gérontologiques favorisent le soutien et le retour de la personne âgée à son domicile. Les moyens supplémentaires apportés par l'APA ne seraient rien si un effort de cohérence n'était pas mené parallèlement pour organiser la complémentarité entre les différentes prestations et les multiples acteurs qui agissent en faveur de la personne âgée.

Les outils de la coordination gérontologique doivent délibérément s'inscrire dans une perspective d'aménagement du territoire et de développement local durable. Le maintien à domicile des personnes âgées, comme l'ensemble des politiques de santé en faveur des personnes vieillissantes contribuent fortement à la cohésion sociale, au maintien des activités et à l'essor de l'emploi. Il faut progresser sur la planification des soins infirmiers, partagés entre des acteurs multiples, soumis à des tutelles différentes. Le département souhaite permettre aux CLIC de développer leur polyvalence et leur assise territoriale.

Le département soutient le développement d'une coordination gérontologique proche du terrain et d'abord attentive aux besoins des personnes qui trouve une traduction pratique par la mise en place ou le développement de CLIC.

A cet effet, afin d'amplifier l'aide du département aux 5 CLIC existants et de soutenir l'extension ou la création de nouveaux centres en 2011 pour améliorer la couverture territoriale, le département a décidé d'inscrire dans son budget 2011, une enveloppe de crédits d'un montant de 560 000 € contre 375 000 € en 2010. Cet effort significatif sans précédent, au moment où il est question de réformer le financement de la dépendance, va permettre de renforcer les CLIC Rivage, Reliage, Sillage, Soutien et Facil, et de soutenir la création de CLIC sur les territoires des MDS de Chelles et de Roissy en Brie.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-08

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le département soutient depuis de nombreuses années les structures locales qui œuvrent dans le domaine de l'insertion sociale et de l'insertion par le logement. Parmi elles, l'association de gestion pour l'insertion par le logement (A.G.I.L.) réalise l'accompagnement social des locataires du parc de l'association « les Ateliers pour l'initiation, la production et l'insertion » (A.I.P.I.) dans leurs parcours résidentiels. Il est proposé de renouveler notre soutien à cette association pour l'année 2011 qui se monte à 14 680 €.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Vœu 00/03 relatif au financement des SAAD et à la menace qui pèse sur l'ensemble des emplois familiaux

M. LE PRESIDENT. La parole est à Gérard Bernheim.

M. BERNHEIM. On se souvient que l'ASSAD 77 a déposé son bilan et les difficultés que cela a représentées. Aujourd'hui des associations travaillent dans le domaine de l'aide à domicile des personnes âgées avec une éthique qui est celle du secteur associatif, en ayant le souci de maintenir pour leur personnel, un niveau de formation pour rendre des services aux personnes dans des conditions satisfaisantes. Ce n'est pas toujours le cas des établissements à but lucratif qui exercent également en Seine-et-Marne mais pour lesquels la formation n'est pas le premier souci.

On connaît aujourd'hui les difficultés des SAAD, UNA, ADMR et d'autres, sur l'ensemble du territoire français. Un certain nombre est aujourd'hui en réelles difficultés financières notamment à cause de la non-participation à leur financement, des contraintes de la CNAV qui a fixé un prix d'intervention qui n'est pas en rapport avec le coût. Quand on rend les services aux personnes bénéficiaires de la CNAV, on demande aux associations de travailler à perte... Un avantage fiscal était accordé aux SAAD notamment des abattements sur les cotisations patronales pour les employeurs. Il a été supprimé par la loi de finances de 2011. D'où une nouvelle difficulté pour les SAAD. Pour celles de l'UNA cela représente 560 000 € pour l'année 2011. L'ADMR va connaître les mêmes difficultés.

Aujourd'hui les moyens alloués à ces services sont très justes et très difficiles à gérer si on veut garder un service pour les personnes âgées, pas seulement dans le discours mais dans la réalité. Il faut s'en donner les moyens.

C'est le sens de ce vœu qu'il n'est pas nécessaire de relire. Vous l'avez sur vos pupitres. Je suis prêt à répondre à toutes les questions sur ce sujet.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des questions ? Jean-Jacques Hyest.

M. HYEST. Ce qu'a dit Gérard Bernheim est très juste mais le vœu ne correspond pas. C'est le parlement qui a voté après beaucoup de débats et d'oppositions dont la mienne. Je pensais que supprimer cette niche fiscale n'était pas du meilleur effet. Ça peut détourner des professionnels qualifiés au profit d'autres systèmes.

Ce sont les personnes qui bénéficient d'un avantage, pas les associations. C'est principalement les particuliers employeurs. C'est assez mal construit. Il y a un vrai problème des associations qui n'est pas nouveau, la fixation du seuil de remboursement par la CNAV.

Quand on fait appel à des associations, on peut le déduire de ses revenus. Il y aussi l'avantage quand on est employeur, des cotisations patronales qui ont diminué mais c'est extrêmement marginal.

Je reconnais monsieur Bernheim que vous avez raison et qu'il y a un vrai problème mais je ne voterai pas ce vœu qui ne correspond pas à la réalité des questions posées.

M. BERNHEIM. J'enregistre avec plaisir votre accord. Pour une loi de finances, le gouvernement a son mot à dire...

M. HYEST. Non c'est le parlement.

M. BERNHEIM. ...dans l'introduction de la loi. Peut-être que je me trompe.

M. HYEST. Monsieur Bernheim, seul le parlement vote les lois selon notre constitution.

M. BERNHEIM. Je ne vous ai pas interrompu lorsque vous êtes intervenu.

M. HYEST. Pardon.

M. BERNHEIM. Quand la loi est présentée, le gouvernement l'a vue. Je sais bien que c'est le parlement qui vote la loi, je ne l'apprends pas aujourd'hui. J'ai cru comprendre que le gouvernement avait quelque chose à dire sur le sujet.

« ...la réduction des abattements des cotisations patronales pour l'ensemble des particuliers employeurs... » on est d'accord. Si on a recours à ceux-ci, exit la formation du personnel intervenant. C'est la difficulté des chèques emploi service, CESU etc. C'est aussi celle des prestataires de service, donc les SAAD sont directement impactés par la mesure. C'est une difficulté financière supplémentaire dans leur travail.

M. LE PRESIDENT. Ne s'agissait-il pas en l'espèce d'un amendement du gouvernement ? Je crois que c'est le cas. Il n'était pas d'origine parlementaire.

M. HYEST. Mais c'est le parlement qui vote.

M. LE PRESIDENT. Il y a coresponsabilité de la majorité parlementaire et du gouvernement. Ça vous convient ?

Si vous ne voulez pas voter ce vœu, vous ne le votez pas.

M. BERNHEIM. Dans les moyens mis à disposition des personnes âgées pour le traitement de la dépendance, pour l'aide aux associations, même le rapport Rosso-Debord le reconnaît.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix ce vœu.

Le groupe USM ne prend pas part au vote. C'est bien cela Jean-Jacques ?

M. HYEST. Nous ne prenons pas part au vote compte tenu du fait qu'il y a un vrai problème, mais le texte ne correspond absolument pas à la question.

J'aime bien entendre qu'il faut maintenir des niches fiscales...

M. LE PRESIDENT. Vous avez le droit d'être contre.

M. TURBA. Avant de s'attaquer à cette niche fiscale, il y en a d'autres, beaucoup plus grosses. Là il s'agit d'une niche pour un chihuahua alors que d'autres sont pour des éléphants... (*Rires dans l'assemblée.*)

M. LE PRESIDENT. Le vœu est donc adopté à l'unanimité puisqu'un certain nombre de membres de l'assemblée n'ont pas cru devoir participer au vote.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le conseil général de Seine-et-Marne a fait le choix d'une politique ambitieuse en plaçant l'éducation au cœur de ses priorités.

Dans le domaine des technologies de l'innovation et de la communication, le conseil général a mis en place, de 2006 à 2010, un plan ETIC, véritable plan de rattrapage, visant à doter chaque collège d'un ordinateur de moins de cinq ans pour dix élèves.

En 2009 nous avons adopté le plan éducatif départemental « collège du XXIème siècle. L'objectif premier était le développement des TICE. Dès 2010 nous avons lancé une expérimentation dans dix collèges pilotes.

Aujourd'hui les fruits de cette expérimentation nous permettent de conforter l'intérêt pour les élèves, les équipes éducatives et les parents d'élèves et de disposer des outils modernes en adéquation avec les évolutions technologiques et sociétales. On passe à une phase de généralisation.

Ce plan « collège numérique » s'étendra sur cinq ans de 2011 à 2016. Il y aura un accès internet très haut débit pour les collèges. Il y aura 120 prises en plus des 75 qui existent. Il y aura deux points d'accès pour chaque classe représentant 1,2 M€ d'études et 14 M€ de travaux de câblage et d'électricité. Chaque collège sera doté d'un vidéo projecteur fixe et d'un ordinateur raccordé dans toutes les salles dont six tableaux numériques interactifs. La dotation supplémentaire pourra aller jusqu'à 16 000 € pour des nouveaux projets s'ils sont approuvés par les C.A. des collèges.

Il y aura sur demande des collèges, la possibilité d'une dotation annuelle pouvant aller jusqu'à 8 000 € pour assurer soit le renouvellement des équipements obsolètes par d'autres plus adaptés, pour un coût de 18,2 M€.

L'espace numérique de travail LILIE a été choisi. C'est un outil déjà développé par la région d'Ile-de-France et retenu par plusieurs départementaux et régions. Cela représente un investissement de 1,7 M€ et 1,5 M€ en fonctionnement pour les cinq années à venir. L'assistance et la gouvernance sont prévues. Il y aura double compétence entre l'Etat et le département. Il faudra bien délimiter les périmètres. Une convention de partenariat est en train de se préparer entre le département et le rectorat. Elle permettra de fixer précisément et clairement qui fait quoi.

La création à titre expérimental et par redéploiement de deux postes de correspondant technique est prévue.

Il y aura une convention de partenariat académique commune aux départements 93, 94 et 77 avec un avenant pour chaque département qui tiendra compte des spécificités de chacun.

Il est prévu la création d'un comité d'usagers pour s'assurer de l'adéquation des actions menées avec l'évolution des besoins et des usages.

L'investissement représente 36,5 M€ sur cinq ans et 5 M€ en fonctionnement.

C'est un choix moderne et ambitieux. Ce plan numérique présenté aux commissions techniques a reçu un avis favorable.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale. Avis favorable.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce beau dossier ? Bertrand Caparroy.

M. CAPARROY. En tant qu'ancien professionnel, je me réjouis de l'adoption de ce plan. Ce n'est pas seulement des millions qui sont mis en action pour équiper les collèges, c'est aussi toute la réflexion qui a accompagné et qui découle de l'expérimentation menée. Nous voulons la pérennité de ce plan. J'ai trop souvent vu du matériel prendre la poussière dans les placards, pour ne pas avoir été inquiet au départ. Je suis donc un ferme partisan de l'expérimentation. Ce que nous mettons en place maintenant est en parfaite adéquation avec les attentes du terrain.

Je me réjouis de la disposition qui va permettre d'accompagner techniquement et de la mise en place de ces personnels qui assureront un suivi dans la durée, des matériels mis en place dans les collèges.

Je suis très satisfait de la décision qui va être prise.

M. LE PRESIDENT. Lors de réunions techniques entre nos services, que je remercie, nous avons été en contact avec des responsables des autorités académiques ou rectorales qui nous ont fait part de leur très grande satisfaction pour les efforts réalisés par le département sur ce sujet. On a une vraie coordination du travail avec l'Education nationale et une parfaite identification par nos

interlocuteurs des efforts réalisés en Seine-et-Marne pour l'équipement technologique et numérique des établissements. Au moment où la réussite éducative est au cœur des débats et des exigences dans nos territoires, les choix politiques des uns et des autres sont assez révélateurs. D'un côté un recul par suppression de postes qu'il faut malheureusement comptabiliser par milliers ; la Seine-et-Marne se retrouve lanterne rouge des départements français pour le rapport entre les enseignants et le nombre d'enfants scolarisés. De l'autre côté des collectivités territoriales conscientes des enjeux qui investissent pour que demain les établissements scolaires soient équipés à hauteur des attentes et des besoins d'un enseignement moderne et efficient.

Je me demande si nos efforts ne sont pas l'occasion d'un recul supplémentaire de l'Etat pour la mise à disposition de personnels.

Nous avons un rapport du très officiel centre d'analyses stratégiques, dépendant du Premier ministre, qui prouve que la France possède un des taux d'encadrement les plus faibles des pays de l'OCDE, loin derrière le Portugal, la Grèce, l'Espagne ou la Suède, sur la base des données 2007 alors que plus de 50 000 emplois d'enseignants ont été supprimés depuis cette date, sans compter les 16 000 supplémentaires à la prochaine rentrée de septembre. Cette situation n'est pas acceptable. Je ne voulais pas la passer sous silence à l'occasion de l'approbation de ce dossier.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5-02

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le titre résume bien le rapport. Je ne vais pas le reprendre car il est très technique.

Préalablement au lancement de la consultation pour la désignation des maîtres d'œuvre, il convient d'approuver le programme technique de l'opération, d'arrêter les parts de l'enveloppe financière prévisionnelle affectées aux travaux à 7 500 000 € TTC pour le secteur nord et à 9 000 000 € TTC pour le secteur sud...

M. LE PRESIDENT. Qui n'est donc pas oublié.

Mme DELESSARD. C'est important de le souligner.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération études et travaux est de 18 600 000 € TTC.

Je rappelle qu'il y aura 75 connections par collège. On reparle de la mission du maître d'œuvre, du câblage. On vous cite les procédures administratives. A savoir que tous les collèges seront concernés par cette opération sauf ceux qui ont déjà bénéficié de l'expérimentation, les collèges en cours de réhabilitation ou de reconstruction, ceux dont les travaux lourds vont débiter très prochainement, le collège François Couperin de Fontainebleau situé dans la cité scolaire et géré par la région. 20 collèges vont bénéficier du câblage entre 2011 et 2012.

40 collèges dépendent du secteur nord et 48 du secteur sud. Le même maître d'œuvre ne pourra être titulaire de deux lots.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD. J'ai signalé qu'il manquait le canton de Coulommiers. Je ne le vois toujours pas dans la liste. A quel moment est-ce que ce sera formalisé ?

M. de GUIBERT, *directeur général adjoint chargé de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire*. Malencontreusement on a oublié de citer le canton de Coulommiers dans le rapport mais pas dans le projet de délibération et ses annexes. Il fait bien partie du plan. Il n'y a pas de souci.

M. LE PRESIDENT. C'est sans conséquences juridiques ?

M. de GUIBERT. C'est sans conséquences juridiques.

M. LE PRESIDENT. Sophie Péronnet me dit que cela a été corrigé dans le rapport.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5-03

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Dans le cadre des lois de décentralisation, l'État a donné compétence aux départements pour verser le forfait externat des collèges privés pour la part consacrée aux personnels non enseignants affectés à l'externat. Il est proposé de maintenir les modalités de calcul de l'Etat que nous avons reprises il y a un an ou deux et d'attribuer une partie de ce forfait voté à hauteur de 654 764 € pour le premier trimestre 2010-2011. La commission permanente attribuera collège par collège ce montant.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5-04

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. L'une des nouveautés de la rando des 3 châteaux qui se déroulera le 10 avril prochain est la création d'une boucle au départ du château de Blandy-les-Tours avec un passage par le château d'Aunoy et la collégiale de Champeaux jusqu'au château de Blandy-les-Tours pour un public familial.

Le château d'Aunoy est un domaine privé et son propriétaire a accepté, de manière exceptionnelle, le passage des randonneurs dans son parc.

Chaque année, la rando des 3 châteaux passe par le château de Vaux-le-Vicomte, domaine privé également, mais qui, comme le château d'Aunoy, fait partie du paysage patrimonial seine-et-marnais.

Une convention tripartite doit donc être établie entre le département, le CODERANDO 77 et les propriétaires des châteaux de Vaux-le- Vicomte et d'Aunoy.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ... Il n'y a pas d'objection à ce que l'on poursuive cette belle manifestation, très visible et positive pour notre territoire et son tourisme ? Si vous étiez hostiles à la poursuite de la manifestation, vous l'exprimeriez à l'occasion de l'approbation de ces conventions. Je n'en doute pas.

M. BALLOT. A partir du moment où la poursuite a été votée, nous ne pouvons qu'accepter.

M. LE PRESIDENT. Vous pourriez vous interroger sur les conditions de mise en œuvre.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-05

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. La politique départementale en faveur des organismes de jeunesse et d'éducation populaire est régie conformément à notre décision d'avril 2009 par des conventions pluriannuelles qui s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 21. Nous avons 15 organismes dont la liste est en annexe 1 qui ont signé cette convention pour les années 2009-2011.

Ces 15 organismes représentent 950 associations locales qui rayonnent sur 350 communes. Elles comptent 100 000 adhérents individuelles ou familiaux, 450 000 usagers et emploient 200 salariés et 12 000 bénévoles.

Ce partenariat est défini par un certain nombre d'actions que vous connaissez, sur lesquelles je ne reviens pas, sauf à citer le comité départemental de l'action d'éducation populaire qui initie dans tout le territoire seine-et-marnais en ce moment, des actions, des conférences éducatives sur les nouvelles technologies et les adolescents. Ces conventions sont accompagnées d'une subvention globale de 475 000 € pour les 15 associations d'éducation populaire.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-06

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Nous avons décidé de voter une subvention de 37 000 € lors de notre séance du 28 janvier 2011. En juin 2010 nous nous étions prononcés favorablement pour la mise en place d'un partenariat avec ce premier club professionnel du département. On pouvait signer des conventions d'objectifs relatives aux missions d'intérêt général ou des contrats de prestations de service. Nous avons choisi des conventions d'objectifs. Les missions sont définies dans le mémoire : des actions de formation à l'égard du sport scolaire et des sections sportives scolaires dans les collèges, des sessions de formation à l'égard des encadrants de l'ensemble des districts nord et sud, des matches décentralisés, un au nord, un au sud avec la participation des jeunes publics scolaires.

Il y aura le versement d'un acompte de 50 % du montant de la subvention accordée sur production par le bénéficiaire d'un certificat d'engagement de l'opération et un versement du solde sur présentation du budget réalisé et des pièces justificatives.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5-07

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. La région d'Ile-de-France a sollicité l'ensemble des conseils généraux franciliens afin que soit développé un outil permettant de répondre aux deux objectifs suivants : favoriser l'échange et la connaissance mutuelle des dispositifs développés par la région d'Ile-de-France et les départements franciliens en matière de solidarité internationale et de coopération décentralisée ; optimiser l'accessibilité des Franciliens aux informations inhérentes à la solidarité internationale ainsi qu'à la coopération décentralisée.

Un groupe de travail a été créé. Il est proposé de créer un site internet éponyme matérialisant cette volonté commune.

Le conseil général de Seine-et-Marne pourrait apporter une participation de 5 000 € maximum sur un projet total de 25 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-01

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Pour favoriser la connaissance du patrimoine départemental, le département soutient les associations, les communes et établissements publics de coopération intercommunale présentant des projets de publications originales concernant l'histoire locale. Un projet présenté par la commune d'Ury peut bénéficier d'une aide à ce titre.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Notre collègue Bacqué a dû partir mais il doit être complètement pour.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-02

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Pour soutenir sa politique de valorisation et de conservation des collections des musées départementaux, le département est amené à solliciter l'aide de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France au titre des actions de l'année 2011, des musées départementaux ayant l'appellation « musée de France ». Il s'agit du musée de la Préhistoire d'Ile-de-France, du musée Stéphane Mallarmé, du musée des Pays de Seine-et-Marne et du musée de l'Ecole de Barbizon.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-03

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le musée départemental des pays de Seine-et-Marne nous fait le point de ces acquisitions. 114 pièces ont été acquises, 103 à titre onéreux et 11 gratuitement. Vous avez quelques exemplaires en annexe de ce mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

J'ai demandé le coût des différentes acquisitions. J'ai eu la réponse sur mon fax. Pour les différents musées ça représente 546 882 € entre 2006 et 2010 sans les acquisitions exceptionnelles.

M. LE PRESIDENT. Ça reste raisonnable.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-04

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le musée Mallarmé a acquis 11 pièces, 6 à titre onéreux et 5 par don.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-05

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Pour le musée Bourdelle il s'agit des acquisitions depuis 2006.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avec les acquisitions il y a également des dons et legs.

Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. J'aime beaucoup les meubles du créateur Dufet.

M. BALLOT. Si on avait ses fauteuils il n'y aurait personne en séance. *(Rires.)*

M. LE PRESIDENT. Je n'ai pas dit que c'était confortable. C'est beau à regarder.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-06

M. CAPARROY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. L'association départementale des Logis de France de Seine-et-Marne est un membre actif de la Fédération nationale des Logis de France. Elle est son relais dans le département et a pour mission de promouvoir et de contrôler les activités des Logis de France en Seine-et-Marne, dans l'esprit du mouvement et de sa charte nationale. Le département verse chaque année à l'association départementale une subvention de fonctionnement pour contribuer à la réalisation de ses différents objectifs. Pour 2011, il est proposé l'attribution d'une subvention de 8 700 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 6-07

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Dans le cadre de la convention triennale qui nous lie avec les gîtes de France, il nous est proposé l'attribution d'une subvention de 47 400 € dans le cadre de l'avenant annuel.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Christian Frot président cette association, il ne prendra pas part au vote.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

(M. Frot n'a pas pris part au vote.)

N° 6-08

M. AUBERT, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne est un des partenaires essentiels dans le cadre du développement du tourisme et des loisirs dans notre département et ses adhérents contribuent à la création d'emplois et au développement du territoire. Une convention de partenariat a été signée le 9 juillet 2009, entre le département et le GPIH, pour une durée de trois ans. Chaque année, la signature d'un avenant est nécessaire pour procéder au paiement de la subvention départementale. On nous propose pour 2011, l'attribution d'une subvention de 53 000 € sur un budget global de 230 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-09

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Une convention de partenariat a été signée le 30 avril 2009 entre le département et l'Association « Espace du tourisme Ile-de-France à Disneyland Resort Paris », elle a pour objet de définir les rôles respectif » du département et de l'association, dans la mise en œuvre de la politique touristique, afin de valoriser les richesses touristiques de l'Ile-de-France, en particulier de la Seine-et-Marne, auprès des clientèles du parc Disneyland Paris, en favorisant la fréquentation des différents sites touristiques départementaux. Dans le cadre du schéma départemental du tourisme 2009-2013, l'action 5 prévoit de renforcer la cohésion entre le territoire et Disney. Il convient comme convenu dans ladite convention, de procéder à la signature d'un avenant financier permettant son paiement. Il nous est proposé pour 2011, l'attribution d'une subvention de 335 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-10

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. L'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne est un acteur privilégié du tourisme qui regroupe 34 offices de tourisme et syndicats d'initiative. Le département propose de renouveler la subvention de fonctionnement à hauteur de 43 400 € et la signature d'un avenant financier permettant d'actualiser annuellement cet engagement.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-01

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. L'OPH Val du Loing Habitat souhaite réaliser des travaux d'amélioration concernant 215 logements, rue de Cherelles, à Nemours. Cette opération concerne une surface habitable totale de 16 108 m². Les travaux d'amélioration qui seront menés vont permettre de rendre plus fonctionnelle la résidence et de mieux la sécuriser.

Le prix de revient s'élève à 1 840 651 € soit 62 € du mètre carré.

Il y a un prêt de 1 001 611 € et une subvention d'État de 839 040 €. C'est un emprunt PDRAS pour une durée de 15 ans à un taux d'intérêt de 2,35 %. Le montant de la garantie c'est moitié le département, moitié la commune de Nemours. Le département s'engage pour 505 805,50 €.

Les accords nécessaires ont été obtenus auprès de l'ANRU, de la CDC et de la commune de Nemours.

L'analyse des comptes de l'OPH val de Loing Habitat indique que sa situation financière ne présente aucun risque particulier.

Je vous rappelle quand même que l'encours garanti par le département au profit de cet OPH est de 1 157 702 € au 1^{er} janvier.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 7-02

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit toujours du même office. La surface habitable rénovée est de 6 197 m². Il s'agit de l'isolation, de la mise en sécurité et du confort des logements. La résidentialisation va permettre de rendre plus fonctionnelle et mieux sécurisée les bâtiments.

Le prix de revient est de 3 145 752 € dont 124 047€ pour la réhabilitation et 128 201 € pour la résidentialisation, en subventions de l'ANRU. Le reste est un prêt. Le coût est nettement plus élevé que pour le précédent mémoire, 330 € le mètre carré

Les caractéristiques de l'emprunt sont pratiquement les mêmes que pour le mémoire précédent sauf que la durée est portée à 25 ans. Les garanties sont moitié pour le département et moitié pour la commune soit 1 082 222,50 € et 364 529 ,50 €.

Les accords ont été obtenus.

L'encours garanti passe à 3 105 258 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Vous avez développé la présentation de ce rapport avec une certaine précision comme si vous preniez plaisir à faire durer cette toute dernière intervention au sein de notre assemblée.

M. RIGAULT. J'ai fait comme d'habitude. Je n'ai pas eu cette impression.

M. LE PRESIDENT. Moi je l'ai eue, peut-être est-elle fausse. (*Sourires.*)

M. RIGAULT. Ne croyez pas que je veux rester plus longtemps que prévu dans cette maison.

M. LE PRESIDENT. Merci pour cette présentation précise.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Vœu relatif à l'attribution des permis de forage pour la recherche du pétrole dans le sous-sol seine-et-marnais

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues nous n'avons pas tout à fait terminé. Il nous faut revenir sur le vœu commun concernant les permis de forage, rédigé par un petit groupe de notre assemblée.

Est-ce qu'il y a consensus sur ce texte commun qui vous a été distribué, qui a fait l'objet de quelques ajustements ?

M. BALLOT. Je souhaite expliquer mon vote. Je m'abstiendrai sur cette nouvelle présentation qui reprend des propos qui me chiffonnent un peu : « Ce dans la plus grande opacité ; » Cela me gêne beaucoup quand on sait que les maires ont été informés dès 2009 et qu'il y a eu un affichage en mairie en août 2010.

Il semblerait que les exploitants agissent dans le respect du code minier. On ne peut dire que c'est opaque.

On nous parle d'étendre cette mission aux huiles de schiste et de décréter un moratoire d'urgence. J'ai un texte où il est demandé aux deux conseils généraux qui vont avoir à statuer de prendre en compte les huiles de schiste et il est déclaré un moratoire sur tous les forages d'exploitation.

Ce vœu ne me satisfait donc pas, même si je suis d'accord avec l'ouverture d'un débat, la révision du code minier et pour m'opposer dans l'état actuel des connaissances, à toutes les explorations employant la fracturation hydraulique.

M. BERNHEIM. Il ne suffit pas d'informer pour lever l'opacité, il faut véritablement dire les choses telles qu'elles sont. Que les collectivités aient véritablement le sentiment d'être informées des risques encourus. On dit qu'il va y avoir une exploration mais on n'explique pas comment.

On mentionne le ministre de l'industrie dans le premier considérant mais on oublie de l'associer à la demande. C'était pourtant dans les têtes.

M. LE PRESIDENT. Les ministres de l'écologie et de l'industrie sont distincts. Les permis de recherche ne sont pas octroyés par les deux ministères.

M. HYEST. C'est fait par le ministre chargé de l'énergie. Les répartitions entre les directions sont extrêmement compliquées. Dans tous les paragraphes il faut mettre « le ministre chargé de l'énergie ».

M. LE PRESIDENT. « Considérant l'octroi par le ministre chargé de l'énergie... »

A la fin : « Demande au ministre chargé de l'énergie... »

M. TURBA. Nous sommes arrivés assez facilement à un accord sur la rédaction de ce texte entre les différents responsables de groupes. Je ne veux pas recommencer la discussion.

M. BALLOT. Je suis intervenu à titre personnel.

M. MORIN. Je comprends la position personnelle de Jacques Ballot mais pour faire la synthèse de deux vœux, il y a toujours des compromis de rédaction.

La ministre de l'écologie a aussi pris la parole sur le sujet. Elle prend des décisions à un moment. Il ne faut pas la dissocier de ce vœu. Il faudrait peut-être parler des deux.

M. MOUTON. Concernant l'opacité, j'ai découvert avec stupéfaction sur une carte, des forages à Savigny-le-Temple alors que je n'ai jamais été informé en tant que maire. Je l'ai su par la bande. J'en ai parlé avec mon excellent camarade de Vert-Saint-Denis qui n'est pas informé non plus.

M. HYEST. Je réponds à Olivier Morin que celui qui octroie c'est le ministre chargé de l'énergie. Celui qui a pris les décisions en matière d'écologie c'est l'autre ministre. On doit écrire : « Considérant l'octroi par le ministère chargé de l'énergie... » et après « Demande à la ministre de l'écologie... » puisque c'est elle qui a pris les décisions avec l'accord du Premier ministre donc ça s'équilibre.

Je ne suis pas parfaitement satisfait sur le plan juridique de tout mais je voterai ce vœu car il y a eu des efforts de part et d'autre. Si c'était à la commission des lois du Sénat ça serait encore transformé.

M. LE PRESIDENT. Vous avez d'éminents collaborateurs qui vous aident à affiner les rédactions.

M. HYEST. J'en suis moi-même capable.

Mme CHAIN-LARCHE. Pour les uns et les autres ce qui est important c'est l'expression commune comme à la mairie de Doue, comme à la communauté de communes. Les virgules et les détails...

M. LE PRESIDENT. L'expression commune doit l'emporter sur le reste.

Mme CHAIN-LARCHE. Exactement.

M. LE PRESIDENT. Jacques Ballot maintenez-vous votre position ?

M. BALLOT. Oui.

M. PRESIDENT. Vous vous abstenez ou vous votez contre ?

M. BALLOT. Je m'abstiens.

M. LE PRESIDENT. Il y a deux abstentions.

Je mets aux voix ce vœu de synthèse.

Il est adopté à l'unanimité puisqu'il n'y a pas de vote contre.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour de cette séance.

Je vous exprime ma satisfaction car pour l'ensemble des dossiers de la séance, il y a eu 100 % de votes unanimes. Il y a eu une non-participation au vote sur un vœu et deux abstentions sur ce dernier vœu.

Alors qu'il y a des critiques au moment d'une campagne électorale un peu vive, le fait qu'en séance nous ayons une approbation complète des politiques proposées au vote de l'assemblée est pour le président, un motif de satisfaction que je voulais souligner devant la presse.

Nous allons nous retrouver pour déjeuner. Nous honorerons les membres de notre assemblée qui ont fait le choix de ne pas se représenter devant les électeurs et qui terminent aujourd'hui leur mandat.

La séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 30.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 DOCUMENTS

3 CALENDRIER

4 AGENDA

5 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/01	Convention de partenariat entre le Département et Aéroports de Paris (ADP). Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - CORNEILLE Bernard 3 - CORNEILLE Bernard 4 - BONTOUX Jean-Pierre
1/02	Aménagement numérique du département : Etude de piquetage. Convention avec la Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire. Adoption du projet de délibération.	1 - CAPARROY Bertrand 7 - EUDE Gérard
1/03	Etude de piquetage - prestation à bon de commande : autorisation donnée au Président pour signer l'avenant n°1 à la convention avec la Communauté de Communes du Pays de Seine relative aux conditions de financement de l'étude de piquetage fin. Adoption du projet de délibération.	1 - CAPARROY Bertrand 7 - EUDE Gérard
1/04	Convention relative à l'étude prospective sur la pérennité de l'activité et des espaces agricoles sur les cantons de Dammartin-en-Goële, Mitry-Mory et Claye-Souilly. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - DEY Jean 7 - TALLET Maud
1/05	Convention avec l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, relative à la contribution financière forfaitaire annuelle du Département aux frais de fonctionnement des espaces naturels régionaux ouverts au public.	1 - AIELLO Léo suppléé par AUBERT André 7 - CALVET Jean

1/06	Adoption du projet de délibération. Renouvellement de la convention d'objectifs entre le Département de Seine-et-Marne et la Chambre d'Agriculture et avenants aux conventions relatives à l'atlas des sols et à la MAE (Mesure Agro-environnementale) en faveur de la biodiversité. Adoption des projets de délibérations.	1 - DEY Jean 7 - EUDE Gérard
1/07	Avis du Département sur le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (P.A.G.D) et le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (S.A.G.E) de la nappe de Beauce et de ses milieux aquatiques associés. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - BERQUIER André
1/08	Avis du Département sur l'actualisation et l'informatisation du Schéma Départemental de Vocation Piscicole (S.D.V.P.). Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - AUBERT André
00/01	Vœux relatifs à l'attribution des permis de forage pour la recherche de pétrole dans le sous-sol seine-et-marnais Interviennent : MM. le président, Dey, le président, Mme Chain-Larché, MM. Rigault, Turba, Hiest, Mme Chain-Larché, MM. Bernheim, Hiest, Turba, le président, Mme Chain-Larché, M. le président.	
2/01	Personnel départemental : création d'un emploi permanent. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	2 -ELU Francis suppléé par LAPLACE Jacky
2/02	Convention de mise à disposition de locaux consentie au département par la commune de Pontault-Combault pour les besoins de la maison départementale des solidarités de Roissy-en-Brie. Interviennent : M. Ballot, Mme Delessard, MM. Ballot, Deniot, <i>directeur départemental de l'architecture, des bâtiments et des collèges</i> , le président, Mme Delessard, MM. le président, Ballot, le président. Retrait du rapport.	2 – AUTREUX Lydie 7 – BERNHEIM Gérard
2/03	Projet de nouveau bail pour les locaux de Savigny-le-Temple utilisés par les services départementaux. Adoption du projet de délibération.	2-BENARD Michel 7- MOUTON Jean-Louis suppléé par TURBA Didier
2/04	Cession d'un pavillon situé 20 rue Georges Renard à Meaux, à la SARL SAUTIMO. Interviennent : MM. Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	2 - QUERCI Danièle 7 -PARIGI Jean-François suppléé par RIGAUULT Pierre
2/05	Convention d'occupation du domaine public	2 - LAPLACE Jacky

départemental au bénéfice de la Commune de Yèbles.
Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

7 - BALLOT Jacques

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
3/01	Débat public sur l'interconnexion sud des LGV en Ile-de-France – avis du Département. Interviennent : MM. Agisson, Morin, le président, Morin, Turba. Adoption du projet de délibération.	3 - BERQUIER André 1 - AIELLO Léo suppléé par CALVET Jean
3/02	Lignes conventionnées : Lignes Seine-et-Marne Express "Rebais - Melun", "La Ferté Gaucher - Chessy", "Meaux - Roissy", "Chateau-Landon - Melun", "Montereau - Melun", "Provins - Melun" et "Provins - Chessy" - Projets de conventions partenariales dans le cadre de la conclusion des contrats de type 2. Interviennent : MM. Morin, le président, Bernheim, le président, Morin. Adoption du projet de délibération.	3 - PELABERE Michèle 7 - CALVET Jean
3/03	Lignes conventionnées : Réseaux de transport AERIAL du secteur de Fontainebleau, TRAMY du secteur de Coulommiers, ARLEQUIN du secteur de Brie-Comte-Robert, SIYONNE du secteur de Montereau, COMETE du secteur de Moret-sur-Loing, STILL du secteur de Nemours, Canton de Perthes du secteur de St Fargeau-Ponthierry, SI T'BUS/STIGO des communes de Roissy-en-Brie, Pontault-Combault, Ozoir-la-Ferrière et Gretz-Armainvilliers, SOL'R du secteur de Tournan-en-Brie, SENART BUS et ligne CITALIEN "Sénart-Melun" - projets de conventions partenariales dans le cadre de la conclusion des contrats de type 2. Intervient : M. Robinet. Adoption du projet de délibération.	3 - WALKER Lionel 7 - BALLOT Jacques
3/04	Affectation d'une fraction de la redevance communale des Mines sur le pétrole aux communes de moins de 2 000 habitants, pour l'entretien de leur voirie. Programme 2011. Adoption du projet de délibération.	3 - AUBERT André 7 - TURBA Didier
3/05	Projet de liaison routière entre l'autoroute A4 et la route nationale n° 36 - Aménagement d'un barreau routier sur le territoire des communes de Bailly-Romainvilliers, Coutevroult et Villiers-sur-Morin. Approbation des résultats de l'enquête parcellaire. Adoption du projet de délibération.	3 - AIELLO Léo suppléé par AUBERT André
3/06	RD 240 à Darvault. Desserte routière du parc d'activités commerciales de "La Pierre Levée". Dossier de prise en considération. Adoption du projet de délibération.	3 - AIELLO Léo suppléé par AUBERT André 7 - EUDE Gérard

00/02	Motion relative à la réduction de la pollution sonore en Seine-et-Marne générées par le trafic aérien de l'aéroport Charles de Gaulle. Intervient : M. Corneille. Adoption de la motion à l'unanimité.	
N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
	Réforme de la politique de l'autonomie des personnes âgées. Compte rendu de la table ronde sur la réforme de la politique d'autonomie du 8/02/2011. Débat sans vote. Interviennent MM. Bernheim, le président.	-AUTREUX Lydie
4/02	Convention avec l'Association Départementale Jeunes Errants 77. Adoption du projet de délibération.	4 - QUERCI Danièle 7 - CALVET Jean
4/03	Plan départemental en faveur de la démographie médicale : projet de convention de partenariat avec la Faculté de médecine de l'Université Paris 12 – Val de Marne pour accueillir des internes en médecine générale dans les services du Conseil général et projet de convention type fixant les conditions d'attribution d'une bourse d'études pour les étudiants de 3ème cycle de médecine. Interviennent : Mme Tallet, MM. le président, Frot, Agisson, Frot, le président, Frot, le président, Frot, le président, Frot, le président, Calvet, Caparroy, le président, Bernheim, Caparroy, Mme Autreux, MM. Walker, le président. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie 7 - BERNHEIM Gérard
4/04	Conventions de financement au titre de l'aide sociale pour différentes structures pour adultes handicapés à Bussy-Saint-Georges, Villeparisis et Claye-Souilly. Interviennent : MM. le président, Ballot. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - QUERCI Danièle 7 - EUDE Gérard
4/05	Renouvellement des conventions tripartites entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le Département, et diverses maisons de retraite. Adoption du projet de délibération.	4 - BENARD Michel 7 - BERNHEIM Gérard
4/06	Subventions de fonctionnement aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC). 4 avenants et 1 renouvellement de convention à conclure avec les CLIC. Adoption du projet de délibération.	4 - AUTREUX Lydie 7 - MOUTON Jean-Louis
4/08	Subvention à l'Association de gestion pour l'insertion par le logement (A.G.I.L.). Adoption du projet de délibération.	4 - PERRUSSOT François 7 - TALLET Maud
00/03	Vœu relatif au financement des SAAD et à la menace qui pèse sur l'ensemble des emplois	

familiaux.

Interviennent : MM. le président, Bernheim, le président, Hyst, Bernheim, Hyst, Bernheim, Hyst, Bernheim, Hyst, Bernheim, le président, Hyst, le président, Bernheim, le président, Hyst, le président, Turba, le président.

Adoption du vœu à l'unanimité.

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
5/01	Plan "Collège numérique 77". Interviennent : MM. le président, Caparroy, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - DELESSARD Monique 2 - LAPLACE Jacky 7 - EUDE Gérard
5/02	Approbation du programme relatif à la maîtrise d'œuvre pour le câblage informatique des collèges de Seine-et-Marne et arrêt des enveloppes financières prévisionnelles de l'opération et des travaux. Interviennent : M. le président, Mme Delessard, Mme Picard, MM. de Guibert, <i>directeur général adjoint chargé de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire</i> , le président, de Guibert, le président, Eude, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - DELESSARD Monique 7 - EUDE Gérard
5/03	Enseignement privé - Répartition du montant par collège du forfait d'externat des collèges privés pour la part consacrée aux personnels non enseignants (personnel techniciens, ouvriers et de services) affectés à l'externat. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - PERRUSSOT François 7 - RIGAULT Pierre
5/04	Organisation de la Rando des 3 châteaux 2011 : conventions de partenariat. Interviennent : MM. le président, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération.	5 - LAPLACE Jacky
5/05	Politique départementale en faveur des organismes de jeunesse et d'éducation populaire. Attribution de subvention. Adoption du projet de délibération.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - MOUTON Jean-Louis
5/06	Soutien aux missions d'intérêt général de la Société Anonyme Professionnelle (SASP) "Paris Sénart Moissy" football - Attribution de la subvention 2011. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - BONTOUX Jean-Pierre 7 - TURBA Didier
5/07	Participation au Groupement de commandes pour la création du site Internet "Réseau Ile-de-France	5 - PERRUSSOT François 7 - CALVET Jean

International".
Adoption du projet de délibération.

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
6/01	Aide à l'édition pour des communes et établissements publics de coopération intercommunale : proposition d'attribution. Adoption du projet de délibération.	6 - PELABERE Michèle 7 -EUDE Gérard suppléé par TURBA Didier
6/02	Subventions de l'Etat - Direction régionale des Affaires culturelles d'Ile-de-France pour les actions des musées départementaux. Adoption du projet de délibération.	6 - PELABERE Michèle
6/03	Enrichissement des collections acquises par don ou par achat en 2010 du Musée départemental des Pays de Seine-et-Marne. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - WALKER Lionel 7 - BALLOT Jacques
6/04	Enrichissement des collections acquises par achat et dons en 2010 du musée départemental Stéphane Mallarmé. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - WALKER Lionel 7 - BALLOT Jacques
6/05	Enrichissement des collections acquises par achat en 2006, 2007, 2008 et 2010 du jardin-musée départemental Bourdelle. Interviennent : MM. le président, Ballot, le président. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - WALKER Lionel 7 - BALLOT Jacques
6/06	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association départementale des Logis de France de Seine-et-Marne et approbation de la convention avec le Département. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 - CAPARROY Bertrand 7 - MOUTON Jean-Louis
6/07	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association départementale des Gîtes de France de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention. Adoption du projet de délibération.	6 - DEY Jean 7 - TURBA Didier
6/08	Attribution d'une subvention de fonctionnement au Groupement des Professionnels de l'Industrie Hôtelière de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention. Adoption du projet de délibération.	6 - AUBERT André 7 - RIGAULT Pierre
6/09	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Espace du Tourisme Ile-de-France à Disneyland Resort Paris et approbation de l'avenant à la convention. Adoption du projet de délibération.	6 - QUERCI Danièle 7 - MOUTON Jean-Louis

6/10	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative de Seine-et-Marne et approbation de l'avenant à la convention. Adoption du projet de délibération.	6 - WALKER Lionel 7 - MOUTON Jean-Louis
------	---	--

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
7/01	Demande de garantie d'emprunt présentée par l'OPH Val du Loing Habitat pour la "résidentialisation" de 215 logements, rue de Cherelles, à Nemours. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - RIGAUT Pierre
7/02	Demande de garantie d'emprunt présentée par l'OPH Val du Loing Habitat concernant la réhabilitation et la "résidentialisation" de 80 logements, rue Jean Moulin, à Nemours. Interviennent : MM. le président, Rigault, le président, Rigault, le président. Adoption du projet de délibération. Vœu de synthèse relatif à l'attribution des permis de forage pour la recherche du pétrole dans le sous-sol seine-et-marnais. Interviennent : MM. le président, Ballot, Bernheim, le président, Hyst, le président, Turba, Ballot, Morin, Mouton, Hyst, le président, Hyst, Mme Chain-Larché, MM. le président, Ballot, le président, Ballot, le président. Adoption du vœu de synthèse à l'unanimité.	7 - RIGAUT Pierre